

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 FEVRIER 2026**

**Délibération n°2026.02.001**

**Rapport annuel 2025 des coopérations entre GrandAngoulême et ses communes membres**

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 30 janvier 2026

**Secrétaire de Séance:** Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **55**

Nombre de pouvoirs: **14**

Nombre d'excusés: **6**

**Membres présents :** Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIIS, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Lionel MAHERAULT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :** Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Sophie FORT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Charlène MESNARD à Philippe VERGNAUD, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à François ELIE,

**Excusé(s):** Frédéric CROS, Denis DUROCHER, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Mireille RIOU, Vincent YOU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2026**

**DÉLIBÉRATION  
N°2026.02.001**

Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

**RAPPORT ANNUEL 2025 DES COOPERATIONS ENTRE GRANDANGOULEME ET SES COMMUNES MEMBRES**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : LIENS AVEC LES COMMUNES

Enjeux : [90101 -9) SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES]

**OBJECTIFS DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats pour le développement durable

Coopérer! C'est ainsi tout autant une ambition politique « Développer un espace de solidarité et de cohésion territoriale entre GrandAngoulême et ses communes membres » (Projet de territoire GrandAngoulême 2030) qu'une méthode de travail incarnée notamment par la conférence des Maires ou le réseau des directeurs généraux des services et secrétaires généraux (DGS/SG).

Sans qu'il soit probablement exhaustif, le document est enrichi chaque année et porte à la connaissance des élus municipaux et communautaires les services ou actions menés relevant de l'« Appui aux communes » et portés principalement par GrandAngoulême. Les 53 fiches rédigées y sont ainsi ventilées selon leurs usages (soutien à l'ingénierie, coordination et mise en réseau d'acteurs, déploiement d'outils, participations financières, etc...). Un focus est également proposé sur des actions menées en 2025 engagées ou en cours.

Il porte à la connaissance des élus communaux et intercommunaux les actions initiées et leurs porteurs et donne à voir la diversité des thématiques et des niveaux d'intervention proposés par GrandAngoulême pour ses communes membres (soutien financier, ingénierie, coordination... ).

Ce document permet ainsi :

- de rendre compte des principales coopérations existantes (services permanents ou actions ponctuelles),
- de porter à la connaissance des communes les actions initiées et leurs porteurs au sein de GrandAngoulême, ou dans ses communes membres,

- de rendre compte des avancées,
- de donner à voir la diversité des thématiques et des niveaux d'intervention proposés (soutien, financier, ingénierie, coordination... ),
- de permettre aux communes de disposer d'un recensement des services utiles auxquelles elles peuvent prétendre et diffuser au sein de leurs conseils.

**Je vous propose :**

**DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2025 des coopérations entre GrandAngoulême et ses communes membres.

<b>Pour : 69</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
<b>Abstention : 0</b>	<b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b>
<b>Non votant : 0</b>	<b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>

# RAPPORT ANNUEL 2025 DES COOPÉRATIONS

entre GrandAngoulême  
et ses communes membres

FÉVRIER 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026 ANNUEL 2025 DES COOPERATIONS



# TABLES DES MATIÈRES

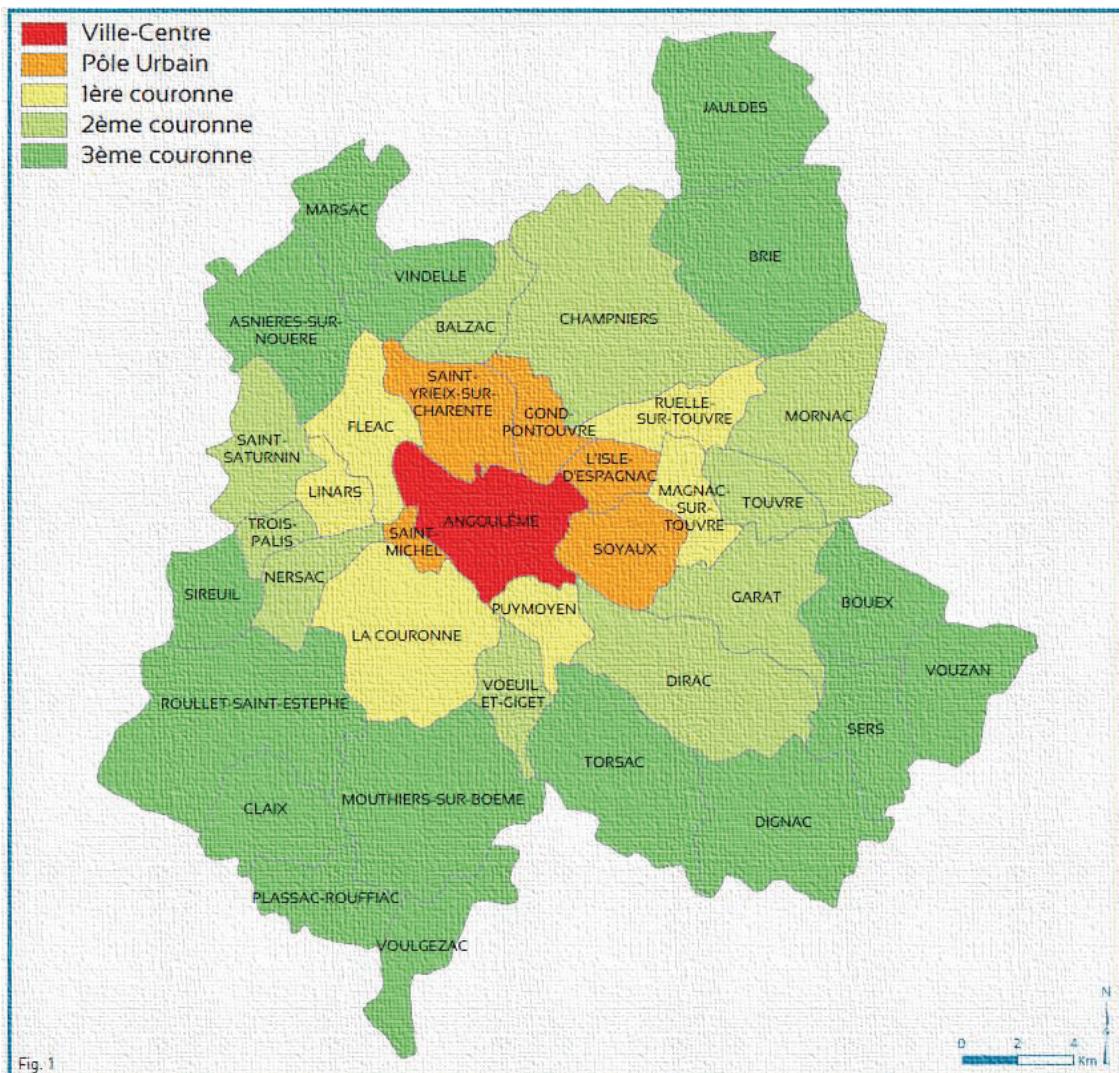
---

<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>I. LA COOPÉRATION : des valeurs partagées et une souplesse dans l'organisation .....</b>	<b>10</b>
1. Quelques éléments de définition de la coopération.....	11
La genèse de la démarche de mutualisation .....	11
D'une logique de « mutualisation » à celle élargie de « coopération ».....	12
2. Un mode de gouvernance et de suivi .....	13
La Conférence des Maires (cf pacte de gouvernance) .....	13
Le réseau des 38 DGS/SG .....	14
<b>II. LES SERVICES OU LES MISSIONS relevant de l'appui aux communes.....</b>	<b>15</b>
Les Services proposés par GrandAngoulême à ses communes membres .....	16
Le soutien à l'ingénierie .....	16
La coordination et la mise en réseau d'acteurs.....	16
Le déploiement et la mise à disposition d'outils .....	16
Des aides et participations financières proposées aux communes .....	17
Les services proposés ou réseau impulsé par d'autres collectivités/structures .....	49
<b>III. FOCUS SUR DES ACTIONS en cours ou engagées par GrandAngoulême en 2025 .....</b>	<b>56</b>
<b>IV. TABLE RÉCAPITULATIVE des services et actions (53 fiches) .....</b>	<b>78</b>

# PRÉAMBULE

La Communauté d'agglomération de Grand Angoulême est issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des communautés de communes de la Vallée de l'Échelle, Charente Boëme Charraud, Braonne Charente et de la communauté d'Agglomération GrandAngoulême.

Le territoire couvre 38 communes pour une superficie de 643 km<sup>2</sup> et compte 142 458 habitants (Recensement INSEE - Population en 2022). Il s'étend sur 37 km de Jauldes à Voulgézac et sur 34 km de Roulet-Saint-Estèphe à Vouzan. La ville centre, Angoulême regroupe près de 30 % de la population communautaire.



GrandAngoulême assure le fonctionnement de nombreux services publics, équipements (culturels, sportifs, touristiques), mais construit également aux côtés des communes les politiques d'aménagement du territoire en se dotant d'outils opérationnels ou de planification regroupés sous l'appellation « Cartéclima ! » (PLUI, SCOT, PLH, PCAET...). Son champ d'intervention est ainsi précisé dans ses statuts. Une modification statutaire importante est intervenue en décembre 2018 (consécutive à l'harmonisation imposée après la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017), puis le 13 décembre 2023 (se reporter *tableau synthétique des compétences exercées par GrandAngoulême ci-après*).

Les compétences déléguées par les communes membres ne sont pas figées et peuvent être appelées à évoluer. Elles sont ventilées dans trois catégories selon la classification imposée par le législateur :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

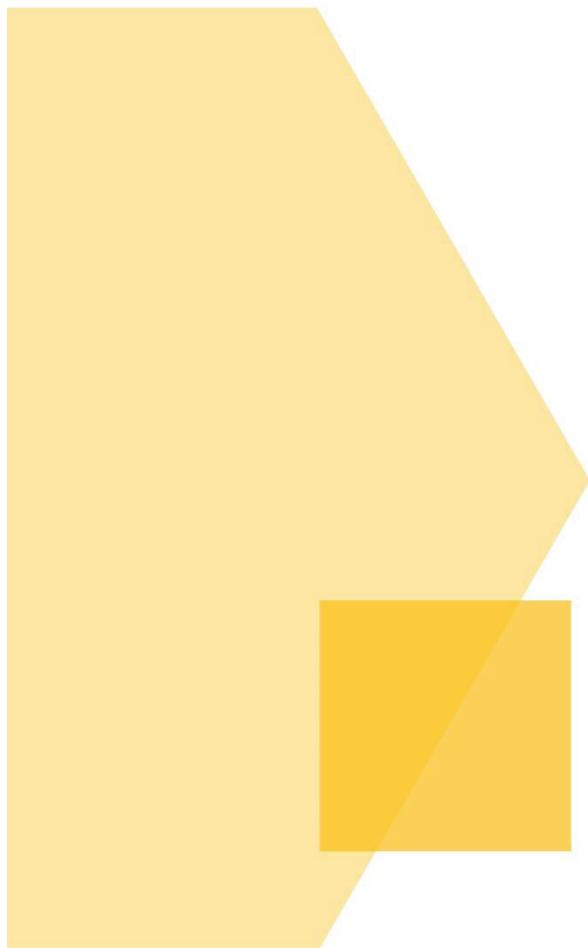
Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026 ANNUEL 2025 DES COOPÉRATIONS



**obligatoires** (compétences exercées de « plein droit » par l'EPCI), **optionnelles** (actions conduites par l'EPCI choisies parmi un groupe de compétences proposées par le législateur), ou **facultatives** (compétences supplémentaires exercées « au choix »).

**GrandAngoulême peut exercer ses compétences en régie directe ou indirecte, en confiant la gestion à un tiers.** La SPL SEMEA, la SPL STGA, la Nef, l'Espace Carat ou l'Office de tourisme du Pays d'Angoulême (OTPA), Magelis sont par exemple des organismes importants de gestion des services publics, confiés par GrandAngoulême.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand

Angoulême

**ARTICLE 5 DES STATUTS DE GRANDANGOULÊME :****TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR GRANDANGOULÊME AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

COMPÉTENCES	CHAMP D'INTERVENTION / ÉQUIPEMENTS / INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
<b>OBLIGATOIRES - Compétences exercées de « plein droit » par l'EPCI</b>	
Développement économique	Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire  Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme.
Aménagement de l'espace communautaire	Schéma de cohérence territoriale et schémas de secteur, PLUi, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, opérations d'aménagement d'intérêt communautaire,  Organisation de la mobilité (transports urbains, déplacements modes doux, Pôle d'échanges multimodal).
Équilibre social de l'habitat / Politique de la ville	Programme local de l'habitat, politique du logement d'intérêt communautaire,  Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, réserves foncières,  Actions en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire  Contrat de ville, dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'environnement
Accueil des gens du voyage	Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs
<b>Assainissement des eaux usées sous certaines conditions</b> Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023 – <i>Basculement en compétence obligatoire</i>	Conditions prévues à l'article L 2224-8 CGCT
<b>Gestion des eaux pluviales urbaines</b> Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023 - <i>Basculement en compétence obligatoire</i>	Conditions fixées à l'article L2226-1 CGCT
<b>Eau</b> Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023 - <i>Basculement en compétence obligatoire</i>	/
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	/

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

## OPTIONNELLES – Actions conduites par l'EPCI choisies parmi un groupe de compétences proposées par le législateur

Création, aménagement, et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création, aménagement, et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire,

Se reporter à la délibération°2018.12.397 définissant les critères adoptés de l'intérêt communautaire

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutiens aux actions de maîtrise de l'énergie

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre, École d'Art, Salle de spectacles «La NEF»

Nautilus centre nautique et patinoire, Le stade d'athlétisme

Espace Carat, Parc des expositions, Médiathèque l'Alpha

Centre équestre de la Tourette, Stand de Tir des Trois Chênes,

## FACULTATIVES – Compétences supplémentaires exercées « au choix »

Économie

Participation financière à l'aéroport Angoulême – Cognac

Participation aux instances et soutien à l'enseignement supérieur concourant au développement économique et à l'attractivité du territoire

**Tourisme** Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023

Aménagement, entretien et gestion d'équipements touristiques à rayonnement communautaire :

Organisation, participation et/ou soutien aux manifestations et aux équipements touristiques ayant un impact à l'échelle communautaire en matière d'attractivité du territoire

Port l'Houmeau, Plan d'eau de Saint-Yrieix, Baignade de Marsac, Baignade et base de canoë de Vindelle.

Petite enfance et enfance-jeunesse

*Coordination communautaire* dans le cadre de la convention territoriale globale (avec la CAF) au service du projet social du territoire comprenant : coordination des acteurs locaux, animation de réseaux de professionnels, développement d'une stratégie commune à l'échelle communautaire

*Gestion d'équipements Petite enfance communautaires* : la très grande crèche Les Poussins (2 sites : au cœur de la ZI n°3 à l'Isle d'Espagnac et dans la ZAC de Champniers), 2 Relais Petite Enfance (à Dignac et Roullet-Saint-Estèphe), 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents situé à Dignac

*Coordination de proximité* des actions dites de proximité adossées aux équipements et services communautaires en matière de petite-enfance et enfance-jeunesse.

*Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « hors temps scolaires »* : ALSH de Dirac, ALSH multi-site (Mouthiers-sur-Boème, Roullet-Saint-Étèphe, Sireuil) sur le secteur Sud-Ouest (opérateur associatif : Effervescentre)

*Régie ludique* à destination des ALSH situés sur les communes d'Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Marsac, Vindelle

Réception par le préfet : 11/02/2026  
Publication : 11/02/2026

Randonnée

Elaboration du Schéma communautaire de la randonnée, balisage des randonnées inscrites dans le schéma, leurs promotions et communications : réalisation, diffusion et gestion des cartes-guides, documents promotionnels et des panneaux d'information...

Aménagement et entretien du chemin de randonnée le long du fleuve Charente et la voie verte d'Asnières sur Nouère.

**Sports** Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023

\*Soutien et développement des activités et manifestations sportives,  
\*Accompagnement et soutien aux clubs et structures sportives professionnelles et/ou de haut niveau,

\* participant directement au rayonnement et au renforcement de l'attractivité du territoire.

**Santé** Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023

Coordination et animation des réseaux territoriaux dans le domaine de la santé (professionnels et acteurs publics locaux) ;  
Création, mise en œuvre et/ou soutien aux projets innovants et dispositifs innovants en matière de prévention de la santé et d'offres de soins de premier recours ;

Les communes restant maîtres sur leur territoire, en dehors de ces domaines limitativement énumérés, des projets en lien avec la santé et les professionnels de santé.

Culturelle

Promotion soutien et sensibilisation aux activités artistiques et culturelles  
Promotion du territoire par des actions de sensibilisation aux patrimoines matériels et immatériels à destination des habitants et du jeune public notamment par la gestion du Label Pays d'Art et d'Histoire

Création et/ou diffusion de spectacles vivants, de concerts et d'expositions destinées à développer ou à favoriser l'offre culturelle et artistique notamment en milieu rural et dans les quartiers prioritaires

Mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes du territoire

Télécommunications et communication électroniques

Communications électroniques au sens de l'article 1425-1 du CGCT

Aménagement d'espaces publics

Participation aux investissements de voirie d'agglomération : contournement et aménagement de la RN141

Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs au service de transports publics organisé par GrandAngoulême en sa qualité d'autorité organisatrice de la Mobilité

Environnement

Création, aménagement, gestion et entretien d'un équipement public pour la mise en valeur de la Tuilerie Niollet : site consacré à l'éducation à la biodiversité locale, aux questions environnementales et à l'artisanat.

Secours incendie

Participation financière au contingent du SDIS

Médiation sociale

Développement de la médiation sociale dans l'espace public en dehors du périmètre d'intervention de la Politique de la Ville

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Biodéchets,

## Équipements

**Réseaux de chaleur urbains** Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023**Alimentation** Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023

Soutien à la collecte et au traitement des bio-déchets alimentaires des associations reconnues d'utilité publique ainsi que des associations offrant aux personnes en situation de précarité ou de pauvreté une aide alimentaire, des soins ou un hébergement.

Création, aménagement et gestion d'un parc des expositions et manifestations

Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid sur le territoire de GrandAngoulême, hors réseaux de chaleur industriels connectés à une unité de traitement de déchets résiduels

Mise en œuvre des actions inscrites au programme de la stratégie de résilience alimentaire, conjointement avec les partenaires

Conduite de toutes démarches innovantes et/ou expérimentales ayant pour but de concourir à un système alimentaire local sur le territoire communautaire

Les communes restant maîtres sur leur territoire, en dehors de ces domaines limitativement énumérés, de conduire tous projets à connotation agricole.

## AJOUT ARTICLE 6 DES STATUTS DE GRANDANGOULÊME

**Centrale d'achat** Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023

La communauté d'agglomération est érigée en centrale d'achat au sens des dispositions du code de la Commande publique pris notamment en ses articles L 2113-2 et suivants, au bénéfice de ses communes membres et des acheteurs qui relèvent de son territoire et qui souhaiteront y adhérer par voie conventionnelle.



# *I.*

## *LA COOPÉRATION : DES VALEURS PARTAGEES ET UNE SOUPLESSE DANS L'ORGANISATION*

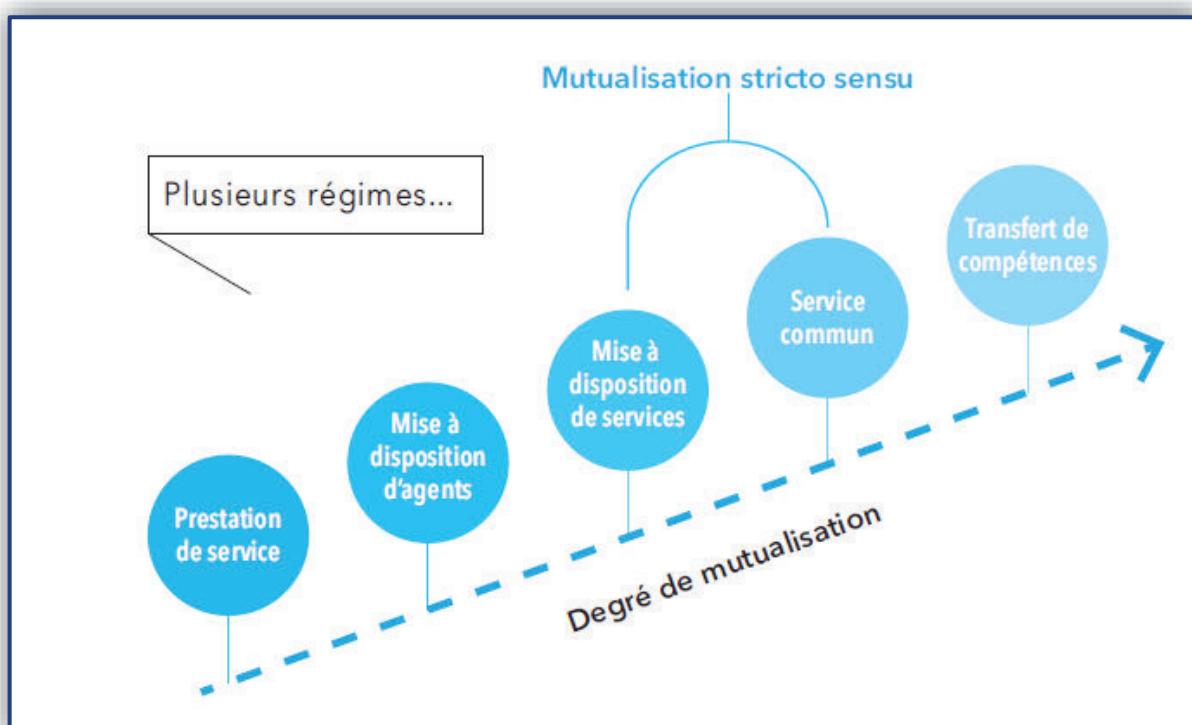
## 1. QUELQUES ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE LA COOPÉRATION

### *La genèse de la démarche de mutualisation*

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 a structuré le cadre des mutualisations au sein du bloc communal. Une palette d'outils de mutualisation est ainsi à la disposition des acteurs du bloc communal.

Le nombre élevé de formules prévues ainsi que les subtilités de leurs régimes juridiques sont toutefois des facteurs de complexité pour les acteurs locaux. Par ailleurs il renvoie à des niveaux très différents d'intégration. Parmi les nombreux outils de mutualisation créés par le législateur, les trois plus fréquemment mentionnés sont les **mises à disposition de services, les services communs et la mise en commun de moyens**.

Toutefois, le panorama des modes de mutualisation au sein du bloc communal propose de nombreuses autres solutions, comme le regroupement de commandes (mode de mutualisation des achats publics en passant par des marchés en commun).



**LA PRESTATION DE SERVICES :** la plus simple, par conventions, contre remboursement des frais (exemple : entretien espaces verts...)

**LA MISE À DISPOSITION D'AGENTS :** un agent se partage entre deux collectivités, mais reste rattaché à sa collectivité d'origine (Accord de l'agent, nominatif).

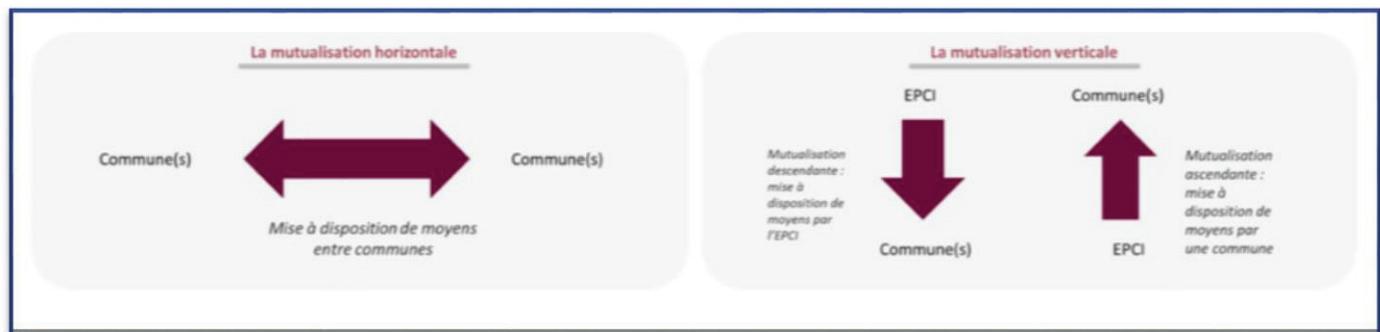
**LA MISE À DISPOSITION DE SERVICES :** concerne tout ou partie de services entiers mis à disposition. Les agents ne peuvent s'y opposer, très souple, se règle par convention financière entre collectivités (exemples : entretiens de bâtiments communautaires, voiries...).

**LE SERVICE COMMUN :** un service porté par la communauté sert tout ou partie des communes volontaires. Très souple, se règle par convention financière entre collectivités, peut être intégré dans les attributions de compensation, il y aura un impact sur le Coefficient d'Intégration Fiscal (exemple : ADS-Commande publique-Achat...).

Ces pratiques relèvent de la mutualisation « **verticale** » lorsqu' elles sont proposées entre les communes membres et l'EPCI :

- « **ascendante** », le service rendu vient des communes membres au bénéfice de l'EPCI
- « **descendante** » lorsque, à l'inverse, la prestation est rendue par l'EPCI à une ou plusieurs communes membres pour l'exercice de compétences qu'elles ont conservées.

Les mutualisations dites « **horizontales** » font elles références aux pratiques exclusivement entre communes.



## *D'une logique de « mutualisation » à celle élargie de « coopération »*

Par ailleurs, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2014, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre devait établir un rapport relatif aux mutualisations entre l'intercommunalité et ses communes membres, le « schéma de mutualisation des services ». Les mutualisations, dans l'esprit du législateur visaient alors à optimiser et rationaliser l'organisation des collectivités du bloc local.

Au-delà de l'injonction réglementaire, le schéma de mutualisation des services était un document d'orientation reposant sur la volonté des collectivités concernées, convention cadre arrêtant les grands principes, dont la mise en œuvre dépendait ensuite de différents outils juridiques.

La mutualisation à GrandAngoulême est ainsi ancienne avec la création de services communs en 2015 de la commande publique, ou réseau et télécommunication avec la ville d'Angoulême essentiellement.

Le premier schéma de mutualisation a été formalisé et approuvé par le conseil communautaire le 23 juin 2016 avec les 16 communes membres de GrandAngoulême. Un second schéma élargi aux 38 communes membres a ainsi re-questionné les ambitions communes approuvées au conseil du 26 juin 2019.

Ces schémas devaient ainsi retranscrire et formaliser les pratiques de mutualisation existantes sous toutes ses formes, que ce soit des mutualisations de services ou bien encore des mutualisations de moyens matériels. Il était censé permettre une appropriation des enjeux de mutualisation de la part de chacune des communautés et de leurs communes membres.

Les 38 communes qui composent GrandAngoulême ne sont pas seulement ensemble en raison d'une « identité commune » qu'il faudrait définir ou réinventer, mais pour partager des ambitions et une vision d'avenir. Ainsi au-delà de l'impulsion au départ réglementaire de disposer d'un schéma, il s'agit désormais de construire et d'afficher un cadre de travail des coopérations futures, de manière pragmatique et souple. Cette nouvelle démarche est une opportunité de revisiter les coopérations pensées avec les communes, au-delà des services communs partagés avec la ville d'Angoulême. Cette impulsion et orientation nouvelle, a été engagée en 2020 à l'issue du Pacte de gouvernance.

La démarche souhaitée des coopérations entre communes et communauté s'appuie sur ce qui en Avenir du territoire. Ses solides atouts, ses instances de pilotage, de suivi ou de travail. Elles sont

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

RAPPORT ANNUEL 2025 DES COOPÉRATIONS



incarnées par la Conférence des Maires et le réseau des 38 DGS/SG. Le cadre ainsi fixé peut toutefois évoluer année après année. Il se veut ainsi progressif et évolutif pour permettre d'identifier de nouveaux sujets au cours du mandat et de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue et d'intégration à géométrie variable, et de nouveaux services aux communes.

En effet dans un environnement institutionnel en profonde mutation, l'aide aux communes constitue aujourd'hui un maillon important dans les relations entre les communes et GrandAngoulême. L'une des ambitions est ainsi de valoriser les espaces de dialogue entre l'intercommunalité et les communes autour de principes et de valeurs partagés. Au sein même de la communauté d'agglomération, le travail collectif des élus est énoncé comme un principe de fonctionnement.

## 2. UN MODE DE GOUVERNANCE ET DE SUIVI

### *La Conférence des Maires (cf pacte de gouvernance)*

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, dite « loi engagement et proximité », a été adoptée dans la perspective de revaloriser les communes en leur assurant une meilleure représentativité dans la gouvernance de l'intercommunalité. À cette fin, le législateur a créé un nouvel outil, complémentaire au conseil communautaire : « la conférence des maires ». Cette nouvelle instance de consultation et de coordination vise à renforcer le dialogue entre les maires des communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) auquel elles appartiennent.

Aujourd'hui bien installée et appropriée par les maires au sein de GrandAngoulême, la conférence des maires permet le partage d'information, d'évoquer des sujets de cohérence territoriale, de suggérer des pistes nouvelles de coopération. C'est un lieu privilégié de débats. Cette instance est ainsi tout naturellement légitime pour piloter, rendre compte et suivre les avancées des actions menées en matière de coopération.

**SON RÔLE** (formalisé notamment dans le pacte gouvernance) a pour objet de traiter :

- des sujets stratégiques qui concernent les communes et plus largement le territoire : transfert de compétences, mutualisation, relations financières, sujets en lien avec le territoire, voire de portée nationale ou communale... ;
- des délibérations à enjeu territorial devant être prises en conseil communautaire.

Elle permet également d'harmoniser et de coordonner les actions communales et intercommunales à l'échelle du territoire. Elle renforce le dialogue entre les communes et l'agglomération.

**SON FONCTIONNEMENT :** Son ordre du jour est arrêté par le président en concertation avec les maires. Ainsi en amont de chaque séance, les maires sont interrogés sur les sujets qu'ils souhaitent y voir inscrits. Elle se réunit en moyenne une fois par trimestre et autant que de besoin.

**SA COMPOSITION :** Cette instance regroupe les maires des 38 communes membres de l'intercommunalité autour du Président de GrandAngoulême. **Les maires peuvent se faire représenter par leurs conseillers communautaires ou leurs suppléants lorsque la commune ne compte qu'un représentant.** Les membres du bureau peuvent assister à la conférence des maires lorsqu'ils sont concernés par un sujet à l'ordre du jour.

**SOUTIEN TECHNIQUE ET SUIVI :** L'organigramme de la collectivité a été repensé comme un levier essentiel d'actions pour répondre aux objectifs inscrits dans son pacte de gouvernance 2020-2026 et son projet d'Agglomération « GrandAngoulême 2030 ». Ainsi au sein de la nouvelle « Direction de la cohésion territoriale et de l'appui aux communes », un poste dédié a été créé pour impulser, coordonner, suivre, et contribuer à construire un « territoire cohérent et solidaire, dans lequel les expériences s'échangent et les projets avancent » avec ses communes membres (*GrandAngoulême 2030*).

## *Le réseau des 38 DGS/SG*

La densité des sujets, leur technicité et leur impact tant pour la communauté que pour ses communes membres nécessite un travail collaboratif entre équipes de direction.

Depuis le début de l'année 2017, des réunions du réseau des cadres représentant les collectivités ont été mises en œuvre.

### **SON RÔLE**

- Échange d'informations entre la communauté et ses communes,
- Échange sur des dossiers structurants et recueil d'avis de techniciens,
- Facilitation de la compréhension de dossiers complexes, urgents, réglementaires...,
- Mise en réseau d'expériences,
- Échanges de pratiques,
- Meilleure compréhension des environnements et contraintes respectives,
- Espace de convivialité, d'entraide et de connaissance partagé...





## *II. LES SERVICES OU LES MISSIONS RELEVANT DE L'APPUI AUX COMMUNES*

## *Le Soutien à l'ingénierie*

**FICHE 1** - Instruction technique des actes d'urbanisme

**FICHE 2** - Accompagnement à la recherche de financements

**FICHE 3** - Médiation sociale sur l'espace public

**FICHE 4** - Conseil en énergie partagé (CEP)

**FICHE 5** - L'Expertise de l'achat et la Centrale d'achat GRAP

**FICHE 6** - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

**FICHE 7** - Service Accompagnement santé partagé en crèche

**FICHE 8** - Accompagnement, conseil et expertise patrimoniale (méthodologie/projets)

**FICHE 9** - Réalisation de médiations des patrimoines et de l'architecture  
(Visites et sensibilisation des publics)

**FICHE 10** - Accompagnement à l'instauration du Permis de Louer

## *La coordination et la mise en réseau d'acteurs*

**FICHE 11** - La mission d'appui aux communes

**FICHE 12** - Animation / suivi sur la téléphonie mobile et le déploiement de la fibre

**FICHE 13** - Coordination communautaire enfance-jeunesse

**FICHE 14** - La mission santé et santé-environnement

**FICHE 15** - Animation du réseau « Bien manger à l'école » (BME)

**FICHE 16** - Coordination du réseau de lecture publique

**FICHE 17** - Coordination et programmation du Festival Petites oreilles en goguette

**FICHE 18** - Coordination culturelle pour les Soirs bleus

**FICHE 19** - Accueil et prise en charge de déchets des services municipaux

**FICHE 20** - Accompagnement des services municipaux vers des pratiques moins productrices de déchets

## *Le déploiement et la mise à disposition d'outils*

**FICHE 21** - Mise à disposition de services et de ressources sur un portail géographique (GAGEO)

**FICHE 22** - Portail commun mis à disposition des médiathèques appartenant au réseau de lecture « SIGB »

**FICHE 23** - Prestation de services techniques Eaux usées / Eaux pluviales / Assainissement

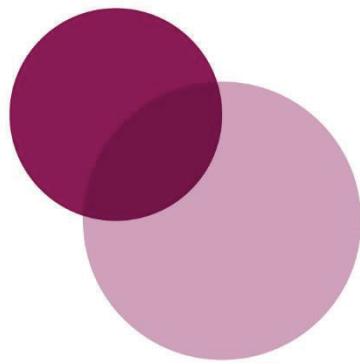
**FICHE 24** - Boîte à outils à destination des communes pour l'intégration des clauses sociales dans la commande publique

## *Des aides et participations financières proposées aux communes*

**FICHE 25** - 8 fonds de concours thématiques

**FICHE 26** - Le fonds de concours solidarité

**FICHE 27** - Potentiel agronomique de parcelles communales : financement des études de foncier et études de sol



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand

Angoulême

## FICHE 1 - INSTRUCTION TECHNIQUE DES ACTES D'URBANISME

**NATURE DU SERVICE :** Service commun proposé aux communes compétentes en matière de droit des sols, afin d'instruire leurs actes d'urbanisme. 36 communes adhérentes (sauf Plassac-Rouffiac et Jauldes non planifiées – compétence État).

**DATE DE CRÉATION :** 1<sup>er</sup> juillet 2015 (15 communes adhérentes - de l'ancienne Communauté d'Agglomération - sauf Angoulême) ; 1<sup>er</sup> janvier 2017 : adhésion de 20 communes supplémentaires (ex Communautés de communes de Braonne Charente, Vallée de l'Échelle et Charente Boëme Charraud) ; Les communes de Plassac Rouffiac et Jauldes restent en compétence État puisqu'elles ne disposent d'aucun document d'urbanisme. Le 1<sup>er</sup> mars 2017 : adhésion de la ville d'Angoulême en ce qui concerne les actes déposés hors secteur sauvegardé.

### OBJECTIFS

- Réaliser pour le compte des communes l'instruction des actes d'Urbanisme. La création est consécutive à l'arrêt de la mise à disposition de l'Etat qui assurait l'instruction technique des actes des communes. Les communes instruites sont ainsi celles qui disposent d'un document d'urbanisme.
- Le service commun a ainsi permis de mutualiser les moyens humains, de faciliter l'organisation et la répartition géographique des instructeurs. L'application du droit du sol relève en effet toujours de la responsabilité de chaque maire. Les mairies demeurent ainsi la porte d'entrée des administrés pour le dépôt de tous actes d'urbanisme et la délivrance in fine de l'acte administratif.

### MISSIONS DU SERVICE :

- Instruire les demandes relatives à l'application du droit des sols à compter du dépôt de la demande jusqu'à la notification par le maire de la décision (PA – PC – PD – DP – CU etc.)
- Conseils et aides aux communes concernant le droit des sols
- Conseils aux particuliers et aux professionnels dans le montage de leurs dossiers
- Récolements obligatoires
- Assistance juridique de premier niveau à destination des communes

Le service commun a également en charge pour un grand nombre de communes, l'instruction des **autorisations de travaux** relatives aux Etablissements Recevant du Public, qui dépendent du code de la construction et de l'habitation ainsi que des **autorisations d'enseignes et de publicités lumineuses** suite à l'approbation par le GrandAngoulême, du Règlement Local de Publicité Intercommunal.

**COMPOSITION DU SERVICE : 1 directeur, 1 adjoint au directeur / instructeur, 1 assistante, 9 agents instructeurs**

*L'adhésion et le remboursement du service proposé est encadré par une convention. Elle fixe également les modalités de travail entre le maire, l'autorité compétente, et le service instructeur d'agglomération.*

**PERSPECTIVES 2025/2026 :** Engagement d'une réflexion sur le contenu de la convention actuellement en vigueur (datant de 2015) et sur la création (ou pas) d'une police de l'urbanisme. Mise en application du PLUI à 38.

### CONTACT

Service commun de l'administration du droit du sol

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : RAPPORT ANNUEL 2025 DES COOPÉRATIONS



## RÉPARTITION DES ACTES INSTRUITS EN 2025 (En date du 12/01/2026)

NB Dossier COMMUNES	Types dossier						Instruit par Scé C1			TOTAL DES ACTES
	CUa	CUb	DP	PC	PD	PA	AT	ENS		
ANGOULÈME	891	31	585	90	12	10	29	38	1686	
ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE	52	3	34	6	0	0	1	0	96	
BALZAC	0	6	36	14	0	0	2	1	59	
BOUEX	51	0	14	2	0	0	0	0	67	
BRIE	93	7	92	19	0	0	0	0	211	
CHAMPNIERS	0	11	0	49	2	2	14	0	78	
CLAIX	10	1	40	5	1	0	0	2	59	
DIGNAC	27	7	30	4	0	0	0	0	68	
DIRAC	28	5	42	10	0	0	0	0	85	
FLÉAC	96	13	92	26	1	4	0	0	232	
GARAT	38	6	62	19	1	1	2	1	130	
GOND-PONTOUVRE	159	11	136	38	1	1	15	0	361	
LA COURONNE	148	12	204	38	4	1	18	4	429	
LINARS	38	3	54	6	0	1	0	0	102	
L'ISLE-D'ESPAGNAC	125	10	142	21	3	0	0	15	316	
MAGNAC-SUR-TOUVRE	121	12	92	29	0	0	0	0	254	
MARSAC	19	8	16	16	0	1	1	0	61	
MORNAC	68	7	79	21	2	0	0	0	177	
MOUTHIERS-SUR-BOËME	63	7	63	17	0	0	1	2	153	
NERSAC	62	8	55	12	1	0	2	0	140	
PUYMOYEN	70	2	80	25	0	0	2	0	179	
ROULLET-SAINT-ESTÈPHE	95	10	110	36	1	0	1	1	254	
RUELLE-SUR-TOUVRE	220	14	143	42	0	3	4	7	433	
SAINT-MICHEL	68	6	51	8	0	0	4	2	139	
SAINT-SATURNIN	25	2	38	13	0	3	0	0	81	
SAINT-YRIEIX	179	17	157	56	0	1	0	4	414	
SERS	27	4	18	8	0	0	0	2	59	
SIREUIL	36	3	34	17	0	0	0	0	90	
SOYAUX	166	8	145	34	2	4	0	0	359	
TORSAC	12	3	26	9	0	0	0	0	50	
TOUVRE	74	1	36	11	1	0	0	0	123	
TROIS-PALIS	16	0	36	5	1	0	0	0	58	
VINDELLE	30	2	37	8	1	0	0	0	78	
VŒUIL-ET-GIGET	49	3	41	12	0	1	0	0	106	
VOULGÉZAC	9	1	12	0	0	0	0	0	22	
VOUZAN	26	1	13	2	0	0	3	0	45	
<b>TOTAL 2025</b>	<b>3 191</b>	<b>245</b>	<b>2 845</b>	<b>728</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>99</b>	<b>79</b>	<b>7 254</b>	
<i>Rappel 2024</i>	2843	258	3038	650	36	29	73	74	7001	

CU : Certificat d'urbanisme DP : Déclaration Préalable PA : Permis d'Aménager PC : Permis de construire PD : Permis de démolir

AT : Autorisation de travaux ENS : Autorisation d'enseignes et de publicités lumineuses

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand

Angoulême

## FICHE 2 - ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

**DATE DE CRÉATION :** 01/01/2022

**OBJET :** Émanant d'une volonté politique forte d'appui aux communes, ce poste, rattaché à la Direction de la Coopération Internationale, des Contractualisations et Cofinancements communaux, est l'entrée privilégiée pour l'accompagnement des communes dans la recherche de financements et pour la veille des dispositifs ou appels à projets.

### MISSIONS

- Suivi des projets communaux inscrits ou à inscrire dans les contractualisations portées par l'EPCI : le Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023/2025, la programmation européenne FEDER LEADER 2021/2027, le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) ;
- Conseil, accompagnement au fil de l'eau de demandes spécifiques, suivi du montage des dossiers de financements, soutien au dépôt de dossiers auprès des financeurs, formation de bonnes pratiques de gestion de subventions ;
- Instruction du Fonds de concours Solidarité à destination de 28 communes ;
- Fonds territoriaux européens FEDER LEADER 2021/2027 : gestion des demandes des porteurs de projets, conseils, accompagnement des demandes, animation en lien avec la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord ;
- Veille sur les différents dispositifs financiers et appels à projets accessibles aux communes, avec des sessions d'information/formation sur les aides existantes en lien avec les financeurs ;
- Développement de financements alternatifs
- Dialogue permanent avec les financeurs et structures accompagnatrices des communes (SEM Territoires, SPL GAMA, ATD16, CAUE...).

**COMPOSITION DU SERVICE :** 1 agent

**APPEL À CONTRIBUTION AUPRÈS DES COMMUNES :** Recueil des besoins en accompagnement avec 27 retours sur 38 communes.

*Quelques éléments de bilan des interventions de l'année 2025 :*

- Nombre de communes accompagnées : **38**
- Nombre de projets accompagnés : **93**
- Nombre de projets sélectionnés au titre des fonds européens territoriaux : **24**
- Nombre de projets au titre du Fonds de concours Solidarité : **20**
- Ventilation par type de demandes (en nombre de projets) :
  - ✓ Recherche de financements : **30 %** des demandes (28 projets)
  - ✓ Accompagnement global : **70 %** des demandes (65 projets)

### CONTACTS

Direction de la Coopération internationale, des contractualisations et cofinancements

## FICHE 3 - MÉDIATION SOCIALE SUR L'ESPACE PUBLIC

**NATURE DU SERVICE :** Développement de la médiation sociale sur l'espace public dans les 38 communes, exercée par l'association OMEGA pour réguler une relation conflictuelle entre habitants

**DATE DE CRÉATION :** 2018

### DESCRIPTION DU SERVICE

Une équipe de médiateurs de l'association OMEGA peut se mobiliser pour la mise en place de médiations permettant aux parties en conflit d'aboutir par le dialogue à une solution acceptable par eux. La résolution d'un conflit peut se traduire par une orientation vers un professionnel de santé, un travailleur social, une aide aux démarches administratives. Un contact avec une partie en conflit peut également permettre d'identifier une situation d'isolement. L'association dispose aussi de compétences particulières pour ouvrir ce dialogue avec des habitants de culture et de langue étrangère (médiation interculturelle).

Une lettre mensuelle relatant l'activité sur chaque commune est diffusée par OMEGA à toutes les communes et au GrandAngoulême. Une plaquette est également disponible auprès de l'association pour l'information des habitants.

### ACCÈS AU SERVICE PROPOSÉ :

- Ouvert à toutes les communes et tous les habitants
- Demande d'intervention directement auprès de l'association - La mairie est systématiquement informée d'une médiation entreprise sur la commune.
- Le service est gratuit pour l'usager ; le financement est assuré par GrandAngoulême dans le cadre de sa compétence (médiation sociale sur l'espace public).
- Pour toute autre sollicitation auprès d'Oméga (interprétariat, médiation sur un espace privé de la commune, formation de personnels...), les modalités de prise en charge financière seront réglées entre la commune et l'association.

**PAS DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE SOLICITÉE POUR LES COMMUNES :** Contribution à hauteur de 361 000 euros annuels en 2025 de GrandAngoulême dans le cadre de sa compétence.

**PERSPECTIVES 2026 :** La convention 2025-2028 entre GrandAngoulême et l'association prévoit une « conférence de la médiation » tous les 2 ans pour actualiser les enjeux émergeants. Elle se réunira au second semestre 2026.

### CONTACTS

Association Oméga - Une plaquette est disponible  
auprès de l'association pour l'information des habitants  
Ou GrandAngoulême : Service Politique de la ville et médiation sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand  
Angoulême

## FICHE 4 - CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

**OBJET DE LA CONVENTION :** Dans le cadre de sa compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » et de son statut de territoire à énergie positive pour la croissance verte, GrandAngoulême a souhaité renforcer l'animation auprès des communes. Dans ce cadre GrandAngoulême a mis en place un service : le Conseil en Énergie Partagé (CEP) ouvert aux communes de moins de 10 000 habitants.

**DATE DE CRÉATION :** 2016

**OBJECTIFS :** Pour les communes, à la fois réaliser des économies financières sur le budget de fonctionnement, rénover efficacement le patrimoine bâti, diminuer la dépendance aux énergies fossiles et/ou non durables, abaisser les émissions de gaz à effet de serre et favoriser la production d'énergies renouvelables locales.

**PRESTATION DE SERVICE :** Participation forfaitaire des communes calculée sur la base d'un coût fixe par habitant

### DESCRIPTION DU SERVICE

Grand Angoulême assure la gestion et la coordination de ce service avec l'appui du réseau national des CEP. Un bilan énergétique complet est présenté annuellement aux communes adhérentes. De plus, des missions complémentaires sont proposées : pré-diagnostic des bâtiments, réalisation de campagnes de mesures (caméra thermique, température, CO<sub>2</sub>), actions de sensibilisation, accompagnement sur les projets des communes, aide à la recherche de financements...

Les préconisations d'actions permettent de réduire la facture énergétique des communes.

**MOYENS DÉDIÉS :** 2 agents

**COMMUNES ADHÉRENTES :** 30 communes dont la nouvelle adhésion en 2025 de Champniers qui a rejoint Magnac sur Touvre, Marsac, Vindelle, Plassac-Rouffiac, Dignac, Balzac, Bouex, Claix, Dirac, Fléac, Garat, Gond Pontouvre, La Couronne, l'Isle d'Espagnac, Linars, Mornac, Mouthiers, Nersac, Puymoyen, Ruelle sur Touvre, Saint Michel, Saint Saturnin, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Vœuil et Giget, Vouzan

#### *Quelques éléments de bilan des interventions de l'année 2025 :*

- Environ 550 sites suivis dans le cadre du conseil en énergie partagé
- Accompagnement proposé aux communes sur le décret tertiaire par une aide à la saisie des consommations sur la plateforme de l'ADEME OPERAT
- 1 rapport global produit par an et par commune adhérente
- 3 accompagnements réalisés à la demande des communes pour le suivi de l'instruction des dossiers "fonds vert"
- Accompagnement à la valorisation des CEE : Depuis la mise en place de ce service, la somme récupérée ou en attente de récupération s'élève 136 391 euros pour 16 communes
- 4 études CRER réalisées pour la création de réseaux de chaleur ou de mise en œuvre de panneaux photovoltaïques dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective.
- 3 Campagnes de relevés pour les capteurs de température et de CO<sub>2</sub> (Qualité de l'air intérieur)

#### CONTACT

Direction de l'Énergie

## FICHE 5 - L'EXPERTISE DE L'ACHAT ET LA CENTRALE D'ACHATS GRAP (GRANDANGOULÈME ACHATS PARTAGÉS)

**DATE DE CRÉATION :** 2024

**OBJET :** Le service commun de l'achat (ville d'Angoulême et GrandAngoulême) est opérationnel depuis le 1/10/2024. Depuis Octobre 2025, il est désormais composé de 3 agents « acheteurs » disposant de compétences spécifiques dans le domaine de l'achat et chargés d'animer la Centrale d'achats GRAP (GrandAngoulême Achats Partagés).

### DESCRIPTION DU SERVICE

#### LE RÔLE DU SERVICE COMMUN DE L'ACHAT :

- Centraliser les besoins des directions de GrandAngoulême/ Ville d'Angoulême et des Adhérents à la Centrale d'achat, et faire le lien avec les directions de GrandAngoulême et ouvrir les marchés à tous les adhérents
- Piloter les achats à travers un COPIL et un COTECH intégrant des représentants des Communes (3 COPIL réunis depuis le 17/10/2024, 5 COTECH réunis depuis janvier 2025)
- Renseigner les adhérents, collecter et animer la Centrale d'Achats GRAP (5 tutoriels animés en ligne au cours de l'année 2025) et Proposer une prestation de conseil aux adhérents (une soixantaine d'interventions au cours de l'année 2025)

La direction de la Commande publique demeure garante de la procédure. Les différentes directions opérationnelles de GrandAngoulême sont également associées et porteuses selon les thématiques d'achats proposées (appui technique, rédaction du CCTP...).

#### LE CONTENU DE GRAP :

La Centrale d'achat facilite la mutualisation des achats avec une organisation plus souple pour ses adhérents. Le principe est que la centrale d'achat permet de bénéficier aux marchés qu'elle a souscrits. Il n'est plus nécessaire, comme pour les groupements de commandes, de délibérer à chaque démarrage de groupement, et le bénéfice du marché n'est plus limité aux seuls membres du groupement de départ. Les adhérents gèrent directement leurs besoins avec les titulaires de marchés. L'adhésion permet l'accès :

- aux marchés mutualisés,
- à une foire aux questions et à une base documentaire sur les achats et les marchés publics,
- un crédit de dix (10) heures/an de conseil pour vos besoins propres (c'est-à-dire hors achats auprès de la centrale),
- un service supplémentaire faisant l'objet d'une facturation distincte pour l'accès aux marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel et pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) en matière de conduite d'opération de travaux.

**ACCÈS AU SERVICE PROPOSÉ :** Adhésion à la Centrale d'achat (0,21 euros par habitant pour les communes) et pour les autres structures publiques 0,04 % du volume des achats annuels. Un espace est mis à la disposition des adhérents (informations et marchés). 34 communes sont adhérentes.

**Quelques éléments de bilan de l'année 2025 :** Marchés déjà disponibles : Énergies (gaz électricité) – 4 lots / Transports scolaires – 7 lots / Services liés aux opérations – 7 lots / Fournitures plomberie chauffage 2 lots / Travaux sur les ouvrages d'arts – 2 lots / **Marchés en cours de notification :** Vêtements de travail - 7 lots / Défibrillateurs - 1 lot / **Marchés à venir en 2026 :** Mobilier urbain, Produits d'entretien Fournitures administratives et scolaires, Formation, Carburants, Traiteurs...

#### CONTACT

Service commun de l'Achat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand

Angoulême

## FICHE 6 - MISSIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

**DATE DE CRÉATION :** 2017

**OBJET :** La direction de l'appui opérationnel territorial a été structurée pour accompagner les projets portés par GrandAngoulême. Une assistance à maîtrise d'ouvrage peut être proposée aux communes, au cas par cas, et selon le plan de charge et la temporalité des projets déjà accompagnés. L'intervention veillera toutefois à intervenir en complémentarité de GAMA et l'ATD pour ses adhérents. La convention couvre la période des études de programmation jusqu'à la garantie de parfait achèvement.

### DESCRIPTION DU SERVICE

La mission d'assistance générale réalisée par GrandAngoulême dans le cadre d'une opération permettra à la Commune d'avoir un appui sur :

- Le volet administratif : respect des procédures et des règlements (notion de sécurité juridique),
- Le volet foncier : maîtrise des emprises foncières utiles au projet
- Le volet technique : respect du programme, qualité des prestations d'études etc.
- Le volet financier : aide au montage financier, maintien des coûts et des délais

À chaque étape du processus de réalisation du projet, GrandAngoulême propose à la Commune les éléments nécessaires pour prendre les décisions qui lui appartiennent. A cet effet, GrandAngoulême:

- assiste la Commune durant les études de programmation, ou assiste la Commune pour sa synthèse
- assiste la Commune pour le choix du processus de réalisation et du mode de conclusion des marchés de maîtrise d'œuvre, des autres prestations intellectuelles et de travaux
- assiste la Commune pour les procédures préalables au choix du Maître d'Œuvre et des autres prestataires, ainsi que la négociation des marchés afférents
- contrôle les études : délais, conformité au programme
- assiste la Commune pour la conclusion des marchés de travaux
- assiste la Commune pendant la durée des travaux
- assiste la Commune pendant la réception des travaux et la période de garantie
- établit le bilan financier de l'opération.

**ACCÈS AU SERVICE PROPOSÉ :** Sous forme de prestation de services formalisée par voie contractuelle, les participations financières par affaire sont calculées selon le temps passé estimé et inscrites dans la convention rédigée en amont. Projets en cours d'accompagnement : Saint-Michel Rénovation du stade (phase travaux), Ruele sur Touvre Passerelle de Villement (phase consultation)

*Quelques éléments de bilan des interventions de l'année 2025 (toutes conventions en cours communes, syndicat, Nef...) :*

- Coût cumulé facturé de la prestation : 11 750 euros TTC de facturé sur 2025 (conventions en cours Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'ouvrage déléguée)
- Nombre d'heures passées sur ces opérations pour l'année 2025 : 390 heures

**PERSPECTIVES 2026 :** Dans le cadre des réflexions associées au développement de la Centrale d'achat, le service pourrait y être intégré comme une prestation complémentaire à la demande de ses adhérents.

### CONTACT

Direction de l'appui opérationnel territorial (D.A.O.T)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



## FICHE 7 - SERVICE ACCOMPAGNEMENT SANTÉ PARTAGÉ EN CRÈCHE

**DATE DE CRÉATION :** Décembre 2022 - Pour répondre aux nouvelles obligations du décret n°2021-1131 du 30 Août 2021, relatif notamment aux établissements d'accueil de jeunes enfants, GrandAngoulême a créé un service Accompagnement Santé Partagé (ASP) en crèche pour répondre aux besoins de plusieurs crèches situées sur son territoire avec un recrutement.

**EFFECTIFS DU SERVICE :** 2 ETP d'infirmière puéricultrice pour répondre à l'évolution des besoins des communes du territoire en 2025.

### MISSIONS DU SERVICE

**Missions « Référents Santé Accueil Inclusif »** Informer, sensibiliser et conseiller la direction et les équipes en matière de santé du jeune enfant / Accompagner les équipes pour l'accueil des enfants en situation de handicap, atteints de maladie chronique ou présentant un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière / Organiser des actions de prévention, d'éducation à la santé et participer au repérage des enfants en danger.

**Missions « Accompagnant Santé »** Contribuer à la coordination du parcours de l'enfant tout au long de son accueil, en particulier en ce qui concerne les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique ou à besoins spécifiques / Mener une démarche de prévention globale auprès des enfants, des familles et des professionnels et mettre en œuvre des actions spécifiques en soutien à la parentalité / Faciliter et veiller à la mise en œuvre des protocoles et procédures.

#### PRESTATION DE SERVICES :

ouverte à toutes les communes membres aux conditions et selon les modalités décrites dans une convention de prestation de service. Le montant de la prestation est établi à partir du coût réel des salaires chargés des personnels de ce service, majorés pour tenir compte des charges indirectes liées aux postes (gestion RH, gestion administrative, informatisation, déplacements...).

**PERSPECTIVE 2026 :** les besoins recensés pour 2026 restent similaires à ceux de 2025. Un des agents du service partira en retraite en juillet 2026 et devra donc être remplacé par voie de recrutement.

Structure	Collectivité	Besoins	
		Accompagnant santé (ETP)	Référent santé (h/an)
Crèche familiale Am Stram Gram	SIVU crèche Saint-Yrieix	0	82
Crèche du SIVU Enfance Jeunesse	SIVU Enfance Jeunesse	0	32
Halte-garderie Liloz'enfants	Magnac-sur-Touvre	0	12
Crèche Les Petits Loups	Soyaux	0,3	40
Jardin d'enfants La Courte Échelle	Soyaux	0	10
Crèche Eaux Claires de la Lune	Puymoyen	0	22
Halte-garderie A Petits Pas	Nersac	0	12
Crèche familiale Les P'tits Loups	Mouthiers-sur-Boëme	0	32
Crèche Les Poussins	GrandAngoulême	0,25	0
Crèche La Gondeline	Gond-Pontouvre	0	22
Crèche du SIVU La Couronne-Roulet-Nersac	SIVU La Couronne-Roulet-Nersac	0,3	0
Crèche Les Petits Pieds de Ruelle	Ruelle-sur-Touvre	0,3 à partir du 1/04/2025	40 à partir du 1/04/2025
Crèches d'Angoulême	Angoulême	0	292
<b>TOTAL</b>		<b>1,15</b>	<b>596</b>
<b>Défauts temps d'intervention 2024/2025</b>		<b>+ 0,10 ETP</b>	<b>+ 16h</b>

### CONTACT

Direction Petite enfance Enfance Jeunesse

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand  
Angoulême

## FICHE 8 - ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET EXPERTISE PATRIMONIALE (MÉTHODOLOGIE/PROJETS)

**OBJET :** Mission de conseil et d'expertise patrimoniale du Pays d'art et d'histoire (PAH) dans les domaines de la protection, de la conservation et de la valorisation des patrimoines et de l'architecture.

**DATE DE CRÉATION DU SERVICE PROPOSÉ :** Depuis juillet 2018, date de reprise de la gestion du label Pays d'art et d'histoire par GrandAngoulême et de la création du service Pays d'art et d'histoire. Le 18 mai 2025, la convention décennale Pays d'art et d'histoire a été signée par la collectivité et l'État pour 10 ans. Le périmètre du label national Pays d'art et d'histoire a été étendu aux 38 communes.

**CONDITION D'ACCÈS :** Aucune contribution financière sollicitée auprès des communes

**COMMUNES MEMBRES BÉNÉFICIAIR DU SERVICE :** les 38 communes

### DESCRIPTION DU SERVICE SUR SOLICITATION DES COMMUNES

- Apporter la dimension historique et patrimoniale nécessaire à tous projets ;
- développer la prise en compte de l'architecture et du patrimoine dans les projets de territoire ;
- porter à la connaissance des communes les dispositifs existants en matière de protection et d'aide à la restauration des patrimoines (les deux niveaux de protection Monuments historiques, subventions mobilisables, aides des fondations...) épauler les communes dans leur souhait de protéger leurs monuments et objets au titre des « Monuments historiques » ou de labelliser leurs architectures de moins de 100 ans « Architecture contemporaine remarquable », en lien avec la DRAC-CRMH ;
- soutenir les communes dans la restauration du petit patrimoine de pays (non protégé au titre des monuments historiques, propriété de la commune et situé sur une parcelle communale), grâce au fonds de concours « Restauration du patrimoine vernaculaire ».

**Quelques éléments de bilan des interventions de l'année 2025 :** Les sollicitations des communes, des services de GrandAngoulême et de la ville d'Angoulême, ainsi que des architectes en maîtrise d'œuvre sont de plus en plus nombreuses. Le PAH est clairement identifié comme un service ressource. Cette année encore, 6 communes (Bouëx, Champniers, Dirac, Jauldes, La Couronne et Magnac-sur-Touvre) ont bénéficié du fonds de concours « Restauration du patrimoine vernaculaire ».

*En 2025 : documentation sur les légendes de Tolvère et Bandiat pour la commune de Gond-Pontouvre ; documentation sur le château Dampierre à Angoulême pour le cabinet d'architecture Skala ; documentation sur les logis de la Tour Garnier et du Maine-Blanc à Angoulême pour le service Urbanisme de la ville d'Angoulême (Périmètre Délimité des Abords) ; documentation sur l'abbaye, documentation sur le quartier de Basseau à Angoulême dans le cadre de la résidence d'artiste de Nicolas Daubanes ; documentation sur les anciennes carrières de Sireuil pour l'association « Raconte-nous » ; documentation sur les tuileries de la Vallée de l'Échelle et sur la tuilerie Niollet à Garat pour le cabinet d'architecture Skala ; mise en relation des communes de Gond-Pontouvre et de Balzac avec la Fondation du patrimoine pour des projets de restauration ; sollicitation de la Ville d'Angoulême au sujet de la cause d'effondrements au chevet de l'église Saint-André ; échanges et documentation sur les vallées de l'Angoumois avec l'agence A'Urba ; avis sur le hameau de Charsé à Puymoyen pour le projet de restauration d'un particulier et mise en relation de ce dernier avec la Fondation du patrimoine...*

### CONTACT

Direction Culture et politique de l'image / Service du Pays d'art et d'histoire

## FICHE 9 - RÉALISATION DE MÉDIATIONS DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE (VISITES ET SENSIBILISATION DES PUBLICS)

**OBJET :** le Pays d'Art et d'Histoire réalise des médiations (visites, ateliers, conférences, balades commentées, présentation d'expositions...) destinées à tous les publics (habitants, public jeune en temps scolaire et périscolaire, public empêché ou en situation de handicap, touristes) pour valoriser et animer les patrimoines et l'architecture du territoire

**DATE DE CRÉATION DU SERVICE PROPOSÉ :** depuis la labellisation Pays d'Art et d'Histoire (PAH) de l'Angoumois en 1997. La mission a été renforcée depuis juillet 2018, date de reprise de la gestion du label par GrandAngoulême. **Le 18 mai 2025, la convention décennale Pays d'Art et d'Histoire a été signée par la collectivité et l'État pour 10 ans. Le périmètre du label national Pays d'art et d'histoire a été étendu aux 38 communes.**

### DESCRIPTION DU SERVICE

Prestations payantes à la demande (tarifs 2025 - Solliciter le PAH le plus tôt possible) :

- **Visites tous publics** : 100 € en semaine ; 150 € dimanche, jour férié ou à partir de 21h
- **Visites famille** : 100 € en semaine ; 150 € dimanche, jour férié ou à partir de 21h
- **Ateliers famille** : 100 € en semaine ; 150 € dimanche, jour férié ou à partir de 21h
- **Conférences** : 100 € en semaine ; 150 € dimanche, jour férié ou à partir de 21h

Prestations offertes aux communes **en 2025** (à la demande ou sur proposition du PAH) :

- **Médiations dans le cadre des Journées européennes du patrimoine** (nombre de médiations dans la limite des disponibilités du PAH) : visite de l'église en 3D à partir de l'application « Églises romanes GrandAngoulême » L'Isle-d'Espagnac et Champniers (+ atelier) ; visites du logis de Pindray à L'Isle-d'Espagnac ; présentation de la BD Paul Abadie architecte à La Couronne ; balade patrimoniale entre deux châteaux à Torsac ; présentation du site de L'Agora (ancienne Cofpa) à Gond-Pontouvre ; balade patrimoniale entre trois lavoirs à Dignac ; atelier famille à Garat.
- **Ateliers pour les 6-12 ans** (sur proposition du PAH en fonction d'un maillage équitable du territoire et selon les salles de médiation disponibles pour réaliser l'atelier) : ateliers Archi'facile ! à Angoulême, à Saint-Yrieix, à Champniers, à Mouthiers, à Ruelle-sur-Touvre, à Brie, à Sers, à Bouëx, à Saint-Michel, à Linars et à Soyaux.
- **Soirs Bleus** (sur sollicitation des communes dans la limite d'une dizaine d'interventions par saison) : ateliers à Saint-Yrieix, Roullet-Saint-Estèphe, Vouzan, Ruelle-sur-Touvre, Mouthiers, Dirac ; visite de l'église en 3D à partir de l'application « Églises romanes GrandAngoulême » à Trois-Palis ; visite du centre hospitalier Camille Claudel à La Couronne.
- **Animations Patrimoine et yoga** (sur proposition du PAH en fonction d'un maillage équitable du territoire et de lieux propices à la pratique du yoga) : Sers, Dignac, Soyaux et Plassac-Rouffiac.
- **Prêt de 6 expositions disponibles sur roll up** (à la demande) : les églises romanes de l'Angoumois vers 1845 dessinées par Paul Abadie fils ; les mairies de Charente ; la restauration d'art ; Marguerite de Valois Angoulême ; Roger Baleix, parcours d'un architecte Art déco en Angoumois ; les monuments aux morts des 38 communes de GrandAngoulême

### CONTACT

Direction Culture et politique de l'image - Service du Pays d'Art et d'Histoire

## FICHE 10 - ACCOMPAGNEMENT À L'INSTAURATION DU PERMIS DE LOUER

**OBJET :** Lutte contre l'habitat indigne et la non décence dans le parc privé

Pour lutter contre l'habitat indigne, les communes peuvent imposer un « permis de louer » au sein de zones caractérisées par une proportion importante d'habitat dégradé. Le permis de louer contraint les propriétaires à démontrer la conformité de leur logement aux exigences de décence avec une autorisation préalable de mise en location, qu'on nomme couramment « le permis de louer ».

Le Permis de Louer vient ainsi compléter les outils déjà mis en place par GrandAngoulême pour favoriser la montée en gamme du parc privé au travers notamment des aides à la rénovation de l'habitat et de la lutte contre la vacance.

**DATE DE CRÉATION DU SERVICE PROPOSÉ :** GrandAngoulême a coordonné la démarche pour la première fois en 2018 avec la commune de La Couronne. Le dispositif est ouvert à toutes communes impactées par une proportion importante d'habitat dégradé.

### DESCRIPTION DU SERVICE

Le service Habitat de GrandAngoulême :

- accompagne les communes qui le souhaitent dans la définition du périmètre par la mise à disposition et la présentation de données relatives à la vacance, au parc potentiellement indigne, aux contrôles de décence aux élus et/ou aux services concernés.
- transmet aux communes des supports de communication (flyer, courrier d'information aux bailleurs) et participe aux réunions publiques d'information.
- coordonne les acteurs autour de ce dispositif partenarial : DDT, CAF, SEMEA, ADIL, GIP Charente Solidarités. Des conventions de mise à disposition de données avec la CAF et la SEMEA permettent aux communes d'assurer une veille sur les logements mis en location sans autorisation préalable.

La commune :

- assure la gestion et la mise en œuvre du Permis de Louer par une convention de délégation avec GrandAngoulême.
- mandaté par la commune, le GIP Charente Solidarités réalise une visite du logement visant à s'assurer qu'il répond aux critères de décence prévus dans le décret du 30 janvier 2002 (prix fixé à 172 € pour l'année 2025).
- En cas de contrôle décent, la commune délivre une autorisation de mise en location au propriétaire bailleur. En cas de non décence, le bailleur est invité à réaliser les travaux prescrits par le GIP avant de louer son bien.

### RÉPARTITION ET PARTICIPATIONS FINANCIÈRES FIXÉES PAR CONVENTION :

- Si le logement est décent, la commune rémunère le GIP pour la visite.
- Si le logement est non décent, GrandAngoulême prend en charge le 1er contrôle du logement. Le bailleur prend en charge le second contrôle réalisé par le GIP suite aux travaux (excepté pour La Couronne : si le logement est décent suite à la seconde visite, la commune rémunère le GIP).

**COMMUNES MEMBRES BÉNÉFICIAIR DU DISPOSITIF :** 7 communes, La Couronne en 2018, rejoint en juin 2023 par Angoulême, Gond-Pontouvre, L'Isle d'Espagnac et Ruelle sur Touvre, puis Soyaux, Saint Michel en 2024.

### CONTACT

Direction Cohésion Sociale – Service Habitat

## FICHE 11 - LA MISSION D'APPUI AUX COMMUNES

**OBJET :** Créée en Février 2022, le service d'appui aux communes est désormais bien identifié par les services des communes, ou de GrandAngoulême, notamment en matière de coordination des projets de coopération, et/ou de relais d'informations des principaux projets structurants de GrandAngoulême à l'attention des communes.

**DATE DE CRÉATION :** 2022

**4 PRINCIPES DIRECTEURS :**

- Faciliter les échanges avec les communes, entre les communes, ou les services de GrandAngoulême : demande d'information, conseil, identification des interlocuteurs dédiés et/ou services porteurs, ou autres partenaires mobilisables (ATD, Centre de gestion, Gama, AMF...)
- Connaître et valoriser les coopérations proposées sous toutes ses formes (formelles ou informelles) quel que soient les thématiques proposées et leur niveau d'intégration (ingénierie, coordination, outils, réseaux...)
- Soutenir les projets communs de mutualisation (appui méthodologique, relais d'informations, gouvernance dédiée du projet...),
- Contribuer au travail en transversalité, à l'échange de pratiques : animer, soutenir ou participer aux réseaux professionnels à l'échelle de GrandAngoulême (Réseau des DGS/SG, RH, Responsables techniques...), faciliter les échanges et les expériences locales, formaliser des outils de pilotage ou d'information pour l'appropriation des principaux projets de GrandAngoulême intéressants les communes (Actu des Élus, Lettre de la Coopération...).

### MISSIONS

#### *3 missions structurantes*

- Le recensement, suivi, mise en valeur et perspectives des projets de coopération engagés, et production du rapport annuel des coopérations,
- l'animation territoriale encourageant l'information, l'échange de pratiques ou la co-construction avec les communes (Conférence des Maires, réseau des DGS/SG...),
- l'identification et l'impulsion de services d'appui qui font sens et qui fédèrent : aux côtés des services opérationnels de GrandAngoulême mobilisés selon les thématiques, recueil et intégration des besoins de communes, suivi des calendriers de travail, relais d'information... (Ex : Étude sur la Stratégie d'achat et l'installation d'une Centrale d'achat).

**MOYENS DÉDIÉS :** 1 agent

**APPEL À CONTRIBUTION AUPRÈS DES COMMUNES :** Aucune

### CONTACT

Direction de la Cohésion Territoriale et de l'appui aux communes - Service d'appui aux communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand  
Angoulême

## FICHE 12 - ANIMATION / SUIVI SUR LA TÉLÉPHONIE MOBILE ET LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

### TÉLÉPHONIE MOBILE

**OBJET :** GrandAngoulême apporte un soutien aux communes et organise les échanges avec les opérateurs et/ou citoyens, en fonction des demandes,

- soit par l'organisation de réunions du Comité de Concertation créé en 2017
- soit par l'organisation d'échanges répondant spécifiquement aux besoins établis

#### **OBJECTIFS :**

- Créer des espaces de partage et de retour d'expériences des communes sur les difficultés rencontrées sur leur territoire, mobiliser à leur demande des RDV en mairie avec des opérateurs
- S'assurer qu'il y ait des espaces d'échanges et de médiation entre opérateurs et communes
- Apporter un soutien aux communes dans les échanges avec les citoyens

En 2024, GrandAngoulême a organisé deux Comités Charte Antenne lors desquels les communes présentes ont pu échanger avec les 4 opérateurs et soulever les difficultés rencontrées sur des projets précis.

**Par délibération en date du 30 septembre 2025, GrandAngoulême a fait évoluer la Charte des antennes relais destinées aux activités de télécommunication afin de la rendre plus fonctionnelle sur le territoire.**  
A partir de l'expérience de terrain, la Charte invite, en particulier, les maires à organiser l'information des riverains de tout projet d'implantation d'antenne connu sur leur territoire et rappelle l'obligation des communes de transmettre à GrandAngoulême des informations concernant les projets en cours (courriers dis loi « Abeille » et Dossiers d'Information Mairie).

### DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

**OBJET :** GrandAngoulême assure la facilitation et le suivi du déploiement de la Fibre sur l'ensemble du territoire, réparti en trois zones différenciées. Pour ce faire, GrandAngoulême :

- a constitué un réseau de contacts intervenant directement sur les questions et problématiques rencontrées dans le cadre du déploiement de la fibre,
- organise et anime régulièrement des Comités de Suivi du déploiement composés des communes et de l'opérateur d'infrastructure Orange et assure l'interface avec Charente Numérique,
- apporte un soutien aux communes dans leur réponse aux usagers.

#### **OBJECTIFS :**

- créer des espaces d'information et d'échanges sur le suivi du déploiement de la fibre
- apporter un soutien aux communes dans les échanges avec les citoyens.

En 2025, GrandAngoulême a organisé :

- deux Comités de suivi ciblés à 4 communes sur la zone de déploiement n°2
- deux temps d'échange avec Charente Numérique (hors Comités Syndicaux)
- à noter qu'il n'y a plus de comité de suivi sur la Zone AMii, puisque les adresses non déployées sont passées sous le statut de Raccordement A la Demande (RAD).

GrandAngoulême a répondu directement à 40 demandes de citoyens ou entreprises relatives à la fibre.

### **CONTACT**

Direction Résilience Alimentaire et Commerce

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



## FICHE 13 - COORDINATION COMMUNAUTAIRE ENFANCE-JEUNESSE

**DATE DE CRÉATION :** Décembre 2018 – Formalisation dans les statuts d'une compétence de « Coordination à l'échelle communautaire en matière de politiques petite-enfance, enfance jeunesse, parentalité dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) ». Cette compétence est distincte de la compétence de coordination locale, dite aussi de « proximité», effectuée par les communes et les syndicats notamment dans le cadre des CEJ (Contrat Enfance Jeunesse).

### MISSIONS DU SERVICE

- Une coordination des acteurs locaux ;
- l'animation de réseaux de professionnels ;
- le développement d'une stratégie à l'échelle communautaire ;
- au service du projet social et éducatif du territoire.

Sous l'impulsion de la coordination communautaire, se réunissent ainsi régulièrement les professionnels en charge d'équipements Petite enfance (crèches collectives, crèches familiales, Relais Petite Enfance...) ou Enfance-Jeunesse (coordinateurs enfance jeunesse issus des CEJ) gestion communautaire ou communale (directe ou non).

La mise en réseau, le partage de pratiques professionnelles, des nouvelles obligations réglementaires ou des difficultés de recrutement notamment entre professionnels a ainsi donné lieu à de nombreuses actions communes et/ ou mutualisées (communication, organisation d'événements territoriaux, actions de promotion des métiers de la petite enfance et de l'animation). **Au total, 13 rencontres ont eu lieu en 2025.** Elles ont notamment permis d'évoquer :

- l'actualité nationale (Service Public de la Petite Enfance, la réforme du Complément de Mode de Garde) et locale (Convention Territoriale Globale de GrandAngoulême 2025-2029),
- la poursuite des actions de promotion des métiers de l'animation et de la petite enfance notamment auprès des lycéens, et la continuité du partenariat avec France Travail pour promouvoir le métier d'assistante maternelle,
- la construction et la publication d'un fascicule semestriel recensant les sessions de formations organisées par les Relais Petite Enfance du territoire à destination de toutes les assistantes maternelles de l'agglomération,
- la proposition d'une démarche territoriale en transition écologique et sociale en crèche labellisée par Label Vie,
- l'accompagnement et le soutien d'une évolution innovante des crèches familiales vers des nids maternels,
- la présentation de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) par les services du Département et la présentation des missions des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) par les services de la DSDEN...

Les réseaux professionnels Petite enfance portent également l'organisation de certains évènements, tels que la journée territoriale des assistantes maternelles ou encore le stand promotion des métiers de la Petite Enfance sur la Salon Direction Emploi qui ont lieu chaque année.

#### CONTACT

Direction Cohésion sociale et de l'égalité femme homme  
Service Enfance-jeunesse et coordination communautaire

## FICHE 14 - MISSION SANTÉ ET SANTÉ-ENVIRONNEMENT

**OBJET :** GrandAngoulême s'est engagé depuis 2018 dans la mise en place d'un Plan d'Actions Santé et dans la création d'une mission santé. Une prise de compétence facultative santé a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 13 décembre 2023.

**DATE DE CRÉATION :** Recrutement d'un chargé de mission Santé depuis Novembre 2019. Depuis 2023, GrandAngoulême est membre du réseau français des « Ville-Santé de l'OMS ».

**APPEL A CONTRIBUTION AUPRÈS DES COMMUNES :** Aucune

### MISSIONS

- Veiller à la santé et au bien-être de l'ensemble des habitants, par le développement de l'offre de soins, par une meilleure prise en compte de la santé environnementale et en développant la prévention.
- Le service s'est par ailleurs pleinement mobilisé lors de l'épidémie du Covid-19 avec la création et le pilotage du centre de vaccination temporaire de l'Espace Lunesse. Il peut accompagner également les professionnels de santé dans leur installation ou les communes dans le cadre de l'élaboration des projets immobiliers de Maisons de Santé et des Centres de santé.
- Organiser et renforcer les synergies et les partenariats autour de la santé
- Améliorer l'offre de soins de premier recours en développant l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et en les accompagnant dans leur installation
- Prendre en compte la santé environnementale et développer la prévention, avec notamment l'ouverture début 2023 de la Maison Sport Santé GrandAngoulême.
- La mission Santé se fixe également pour objectif un rôle de veille et d'interpellation des pouvoirs publics sur la situation à l'échelle de l'agglomération en termes d'accès aux droits de soins de premiers recours pour tous et des difficultés spécifiques rencontrées

#### Quelques actions réalisées en 2025 :

- **Organisation de 3 opérations de promotion du territoire** à l'occasion de différents congrès accueillant des internes en médecine. Ces opérations sont organisées en partenariat avec le Département sur un stand commun.
- **Organisation de 3 journées de découverte du territoire pour les internes en médecine**, réunissant plus de 70 internes au total : Sortie/ découverte du territoire (Festival de la BD, Sortie canoë, plateau d'Angoulême...) / Présentation du territoire et temps d'échange avec les partenaires. Ces journées sont organisées en partenariat avec le centre hospitalier d'Angoulême, les maisons et centres de santé du territoire, les médecins maîtres de stage, l'ARS et la CPAM.
- **Maison Sport-Santé GrandAngoulême** (Plan d'eau de Saint Yrieix) : Plus de 300 personnes de toute l'agglomération ont été accueillis en 2025 dont 95% orientés par leur médecin avec une prescription pour une activité physique adaptée. Ces personnes ont bénéficié de conseils, d'une orientation vers une structure adaptée, et/ou d'un encadrement de 3 mois au sein d'un atelier Activité Physique Adapté.
- **Poursuite du dispositif Panier Jeunes Pousses**, lancé en juin 2024 : Livraisons hebdomadaires de paniers de légumes bio aux femmes enceintes, accompagnées d'ateliers de sensibilisation à la santé environnementale et d'ateliers cuisine. En 1 an, 250 familles réparties sur 34 communes ont bénéficié de cette opération, soit 20 % des femmes enceintes du territoire, et 3 800 paniers ont été livrés sur 6 points de distribution.

### CONTACT

Service Santé et Santé-environnement

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



## FICHE 15 - ANIMATION DU RÉSEAU BIEN MANGER À L'ÉCOLE (BME)

**CONTEXTE :** Le Projet Alimentaire et Agricole Territorial Durable de GrandAngoulême, voté en 2018, détermine de grands enjeux parmi lesquels « l'éducation et le soutien à une transition pour une alimentation locale et de qualité ». Cet enjeu se traduit sur le plan opérationnel par l'animation d'un réseau BIEN MANGER À L'ÉCOLE, qui réunit les gestionnaires/cuisiniers et élus communaux à la restauration scolaire, autour d'une charte du même nom. 30 communes font aujourd'hui partie de ce réseau.

**OBJET :** Animer le réseau à travers différents outils, dans l'optique d'accompagner les communes à mettre en œuvre la charte BME.

### MISSIONS

GrandAngoulême anime ce réseau, en proposant :

- deux formations par an destinées aux cuisinier(e)s, autour de thématiques choisies par elles/eux (ex. 2023 : desserts maison ; bases aromatiques et justes cuissons ; galettes végétariennes) ;
- des espaces ressources (GA adhère au réseau « 1+Bio » pour le compte des communes, qui encourage les collectivités à développer des politiques alimentaires bio et locales) ; l'adhésion s'élève à 2 000 € annuels, prise en charge par GrandAngoulême ;
- des réunions techniques favorisant les partages d'expérience ;
- de 2023 à 2025 : prise en charge financière d'audits pour le compte des communes, afin de leur permettre de faire un état des lieux de leurs pratiques et d'envisager, si elles le souhaitent, d'accéder à une certification Ecocert (1, 2 ou 3 carottes selon les ambitions qu'elles se fixent). Ce processus d'accompagnement proposé par Ecocert, leur permet de mettre en œuvre concrètement la charte Bien Manger à l'Ecole. Prise en charge financière du lancement par GrandAngoulême, coût du renouvellement annuel à la charge des communes ;
- animation d'un groupe WhatsApp entre cuisiniers ;
- la coordination du Menu Gastronomades ; la conception ainsi que l'impression et la distribution des gazettes auprès de toutes les écoles de GrandAngoulême participant au Menu.

**PILOTAGE DU PROJET :** Groupe de travail réunissant le service agriculture de GrandAngoulême et des représentants des communes membres (gestionnaires/cuisiniers).

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET :** Projet continu, animations annuelles.

En 2025 : 3<sup>e</sup> année de la démarche d'audit avec Ecocert. La commune de Saint Yrieix a bénéficié d'un audit niveau 2, pour un montant de 1 076 € TTC pris en charge par GrandAngoulême.

En 2025 : GrandAngoulême a compilé 34 recettes (entrées, plats, desserts) proposées par des cuisiniers de quinze communes et de trois associations partenaires du PAT (Plan alimentaire territorial de GrandAngoulême) au sein d'un livret « Bien manger, de l'école à la maison » qui doit être diffusé aux familles du territoire par voie numérique. Il sera distribué également aux femmes enceintes du dispositif « Paniers Jeunes Pousses ».

### CONTACT

Direction Résilience Alimentaire et Commerce - Service Agriculture

## FICHE 16 - COORDINATION DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

DATE DE CRÉATION DU SERVICE PROPOSÉ : Mai 2023

### DESCRIPTION DU SERVICE

L'agglomération met à disposition des médiathèques du réseau un service général de coordination qui apporte au quotidien un soutien d'ingénierie et permet d'accompagner les équipes de professionnels et bénévoles dans des actions coordonnées de développement pour la lecture publique du territoire.

Fin 2025, le réseau de lecture publique de GrandAngoulême compte une médiathèque communautaire (l'Alpha), la bibliothèque de la Cité Internationale de la Bande-Dessinée et de l'Image, et vingt bibliothèques municipales. Dès sa création en 2015, l'Alpha a été positionnée en coordination de ce réseau, et en 2023 elle s'est dotée d'un service dédié. L'équipe Coordination réseau et politique documentaire se compose de trois agents : une responsable, un technicien informatique et une agente chargée de l'animation du réseau Papillon lecture détachée à la médiathèque de Mouthiers-sur-Boëme.

Par l'intermédiaire de cette coordination, l'agglomération finance et met à disposition des communes les cartes de lecteurs ainsi que des outils de communication et informatiques : le Système Intégré de Gestion des Bibliothèques Orphée, le portail et son application sur smartphone, le service Webkiosk pour les ordinateurs publics, l'accès à la médiathèque numérique départementale SéSAME et l'outil professionnel Electre pour les acquisitions de documents. Elle met en œuvre depuis 2008 le festival *Petites Oreilles en Goguette* dans tout le réseau, pour la promotion de la lecture à destination de la petite enfance, et depuis 2024 le prix *Dans ta bulle* à destination des adolescents.

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture signé avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour 2024-2026, le service coordonne le travail de l'agence Troisième Pôle, cabinet externe maître d'œuvre du diagnostic du réseau, et dont le travail aboutira début 2026 à des préconisations de développement et d'organisation. En parallèle, l'Alpha porte les groupes de travail dédiés dont font partie les différentes parties prenantes du territoire (membres du réseau, CIBDI, MD16, DRAC). Elle anime la vie de la communauté de professionnels et bénévoles en organisant des rencontres professionnelles dans toutes les bibliothèques du territoire. Un axe important de travail commun est la participation conjointe à des événements de promotion de la lecture hors les murs, tels que les stands Casamarmailles durant le festival Musiques Métisses.

La coordination permet également de piloter les projets d'intégration de nouvelles bibliothèques dans le réseau. En 2025 quatre bibliothèques municipales ont été intégrées au réseau : celles d'Asnières-sur-Nouère, Champniers, Balzac et Brie. Elles viennent s'ajouter à celles d'Angoulême, L'Isle-d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mornac, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Yrieix-sur-Charente, Claix, Mouthiers-sur-Boëme, Roullet-Saint-Estèphe, Sireuil, Trois-Palis, Vœuil-et-Giget.

**PERSPECTIVES 2026 :** Projets d'intégration de Dignac, Puymoyen et Bouëx (diagnostic et plan d'action réalisés en 2025). Les préconisations faisant suite au diagnostic, et les priorisations définies par les élus, serviront à l'écriture du schéma de développement de lecture publique pour le réseau. Il abordera principalement les questions d'identité et gouvernance du réseau, politique documentaire et circulation des documents, formation et accompagnement des professionnels et bénévoles, action culturelle.

### CONTACT

L'Alpha – Service Coordination Réseau et politique documentaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



## FICHE 17 - COORDINATION ET PROGRAMMATION DU FESTIVAL PETITES OREILLES EN GOGUETTE (POG) *PROMOTION DE LA LECTURE À DESTINATION DES TOUT PETITS*

**DATE DE CRÉATION DU SERVICE PROPOSÉ :** Tous les ans depuis 2008

### DESCRIPTION DU SERVICE

POG est le rendez-vous printanier des 0-5 ans et des adultes (parents, professionnels) qui les éduquent. La programmation, sur 3 mois, invite les usagers à se déplacer sur le territoire au grès des ateliers et spectacles. Des expositions tournent aussi sur le réseau, pour apporter l'offre au plus près des habitants.

L'Alpha prospecte, finance et organise les expositions installées dans plusieurs médiathèques du réseau. Elle coordonne également, avec l'ensemble des bibliothèques et médiathèques du réseau, un programme commun d'action culturelle, qui permet aux habitants d'avoir connaissance de toutes les actions proches de chez eux durant le festival.

Une journée thématique à destination du tout-public et des professionnels de la petite enfance est proposée chaque année dans le cadre du festival du livre jeunesse de Ruelle-sur-Touvre, en co-organisation avec la Médiathèque Départementale de Charente.

**15 403 € ont été dépensés en 2025 par GrandAngoulême pour ces actions mutualisées sur le réseau :** deux expositions, leur transport, la journée thématique et l'édition du programme papier. Une subvention de 5 000€ a été sollicitée auprès du ministère de la Culture dans le cadre du programme Premières Pages. Le reste des actions proposées en bibliothèques/médiathèques est financé par chaque collectivité par son budget action culturelle.

**Communes bénéficiaires : les membres du réseau de lecture publique au printemps 2025** - Angoulême, L'Isle-d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mornac, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Yrieix-sur-Charente, Claix, Mouthiers-sur-Boëme, Roullet-Saint-Estèphe, Sireuil, Trois-Palis, Vœuil-et-Giget, Association École ouverte de Soyaux alternativement selon les années.

**Quelques éléments de bilan 2025 :** environ 7 500 personnes ont été touchées sur 10 sites en 2025 (prenant en compte les visites d'exposition) - La Couronne, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Yrieix, Mouthiers-sur-Boëme, L'Isle d'Espagnac, Angoulême (Ma Campagne, Basseau, Grande Garenne), L'Alpha, Association École ouverte de Soyaux

**Perspectives pour 2026 :** La nouveauté sera de faire tourner, en plus de l'exposition, une compagnie de théâtre. Un spectacle sera proposé 6 fois entre le 24 mars et le 31 mai, dans 4 communes du réseau. Le groupe de travail Action Culturelle, réunissant des représentants des 25 bibliothèques du réseau, travaillera de manière toujours plus collégiale à la création du festival 2027, afin de répondre à la nouvelle réalité du réseau agrandi.

### CONTACT

L'Alpha – Service Coordination Réseau et politique documentaire

## FICHE 18 - COORDINATION POUR « LES SOIRS BLEUS »

**OBJET :** Depuis 2018, GrandAngoulême organise l'événement estival « Les Soirs bleus » dont les objectifs sont de contribuer à forger une identité territoriale à l'échelle de l'agglomération, de s'adresser au plus grand nombre de ses habitants pendant la période estivale, de développer des actions culturelles à portée touristique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Cet événement **invite les habitants à suivre une programmation artistique pluridisciplinaire et itinérante au sein des 38 communes de l'Agglomération.** Ce projet s'appuie sur les grands principes suivants :

- Une programmation estivale fédératrice, proposant des spectacles de qualité professionnelle
- Un accès équitable à la culture en tous points du territoire de GrandAngoulême
- Un cofinancement GrandAngoulême/communes
- Une communication commune forte de l'évènement assurée par GrandAngoulême et diffusée par les communes.

Les communes, organisatrices de leur évènement assurent l'accueil des artistes/compagnies, l'accueil du public et la prise en charge d'une partie des cachets artistiques. GrandAngoulême prend en charge 80 % du cachet artistique et des frais de déplacements de chaque compagnie programmée jusqu'à un montant plafonné de 2 500 € par commune. Cette prise en charge prend la forme d'une subvention directement versée aux compagnies artistiques concernées. Un dispositif de résidences artistiques pris en charge par GrandAngoulême permet de renforcer et de prolonger la présence des artistes pour mieux créer du lien avec et entre les habitants en particulier en milieu rural.

### DESCRIPTION DU SERVICE

L'ingénierie proposée par la Direction de la Culture de GrandAngoulême s'attache ainsi à :

- Organiser la plateforme de candidatures des projets artistiques qui participeront à l'événementiel estival pour les communes ;
- Analyser les candidatures en amont de pré-sélection pour s'assurer des prérequis techniques attendus par les communes et de la complétude des dossiers déposés, ainsi que d'organiser des comités de programmation ;
- Réaliser le suivi administratif du projet (et notamment les conventions tripartites entre GrandAngoulême, la commune et le porteur de projet (la compagnie, l'association, l'artiste) ;
- Soutenir les communes et assurer la relation avec les artistes tout au long du projet ;
- Proposer des projets culturels dans le cadre de la soirée de lancement et des résidences artistiques, soutenir et accompagner les communes dans la conduite de ces projets ;
- Élaborer les supports de communication de l'évènement en lien avec la Direction de la Communication : livret de programmation, flyers, produits dérivés, réseaux sociaux...
- Organiser une soirée de lancement, temps fort de la programmation prise en charge par GrandAngoulême (artistes programmés, location technique) avec une mobilisation renforcée de la direction et des équipements culturels.
- Organiser des résidences artistiques accueillies sur le territoire (2 à 4 compagnies), permettant ainsi de renforcer et de prolonger la présence des artistes pour mieux créer du lien avec et entre les habitants en particulier en milieu rural.

**Quelques éléments de bilan :** 76 représentations sur 54 dates et 28 030 spectateurs (une fréquentation record en hausse de près de 20 % par rapport à l'année précédente) / 4 résidences artistiques menées en 2025 / Des subventions aux compagnies en soutien aux communes à hauteur de 82 428,50 €

### CONTACT

Direction de la Culture et de la politique de l'image

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



## FICHE 19 - ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE DE DÉCHETS DES SERVICES MUNICIPAUX

### PRISE EN CHARGE DU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DÉPOSÉES À ATRION

*Date de création du service proposé :* 2019

*Description du service :* Les communes assurent le transport des ordures ménagères, GrandAngoulême assure le coût du traitement de ces déchets.

Certaines communes disposent d'un service de ramassage de leurs corbeilles de propreté avec de grands volumes en jeu. Il est parfois plus simple pour elles que le camion vide directement sur un site même distant, plutôt que de rapporter au dépôt des déchets qu'il faudra recharger dans un conteneur, lui aussi à nouveau collecté. Avant 2019, le point de dépotage était l'UIOM de La Couronne.

Cette prise en charge est proposée à toutes les communes membres.

### PRISE EN CHARGE DU TRAITEMENT DES VÉGÉTAUX DÉPOSÉS À LA PLATEFORME

*Date de création du service proposé :* 1997

*Description du service :* Certaines communes préfèrent se débarrasser de leurs déchets végétaux (= ressources végétales) plutôt que de les valoriser sur un de leurs sites. Ces communes peuvent les déposer gratuitement sur la plateforme de La Couronne (site de l'ancienne UIOM). Ces végétaux sont broyés, transportés puis valorisés sur la plateforme de Douzat, en co-compostage avec les boues des stations d'épuration de GrandAngoulême.

Cette prise en charge proposée à toutes les communes membres (notamment celles n'étant pas dotées d'infrastructures en propre)

### CONTACT

Direction des Déchets Ménagers

## FICHE 20 - ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX VERS DES PRATIQUES MOINS PRODUCTRICES DE DÉCHETS

**OBJET :** Accompagnement visant à faciliter l'abandon de pratiques générant des déchets évitables, et de produits composés de produits dangereux vers des équivalents pas ou moins dangereux

**DATE DE CRÉATION DU SERVICE PROPOSÉ :** 2015

### DESCRIPTION DU SERVICE

**Objectif :** Travailler avec les agents municipaux directement mobilisés sur ces sujets pour une meilleure appropriation des alternatives, et une meilleure perception de la réalité de terrain.

Cette démarche permet par ailleurs de se conformer aux diverses réglementations peu ou pas connues, notamment la Loi AGEC de 2020.

**Temporalité :** L'intervention dure en moyenne deux ans, selon les communes le temps d'expliquer la démarche, de consolider l'état des lieux, de constituer une équipe projet, d'envisager toutes les alternatives à disposition, de faire des essais, de sensibiliser les équipes, et enfin de modifier les achats et les protocoles de travail.

**Financement :** ce service est gratuit pour les communes, il est financé par la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ; il comprend le temps passé de l'animatrice prévention du service Déchets Ménagers, l'achat de produits tests, les déplacements ainsi que les prestations des partenaires associatifs (payées par GrandAngoulême).

**Partenaires :** partenaires associatifs réguliers : Charente Nature, Les Petits Débrouillards, Régalade, les Jardins d'Isis, la Savonnerie de Tante Alouette, etc.

**Éléments de bilan :** les démarches réalisées produisent plusieurs résultats : les agents municipaux comprennent l'intérêt du changement pour leur santé, apprécient la simplicité des produits utilisés (moins de références), perçoivent parfois l'intérêt environnemental de la démarche. Les communes réalisent dans tous les cas de figure une réelle économie : la quantité de produits est ajustée au nécessaire.

**COMMUNES MEMBRES AYANT DÉJÀ BÉNÉFICIÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT :** Depuis 2015, Fléac, Gond-Pontouvre, la crèche de Soyaux et Garat (4 communes). En 2023, le travail s'est poursuivi sur Gond-Pontouvre et Garat (2 communes). L'accompagnement de la commune de Garat s'est poursuivi en 2024.

En 2025, un accompagnement global de la commune de Fléac a débuté avec le collectif Déclic et Déchets.

Pas de sollicitation financière, accompagnement ouvert à toutes les communes (selon un planning d'intervention à définir).

### CONTACT

Direction des Déchets Ménagers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

RAPPORT ANNUEL 2025 DES COOPÉRATIONS



## FICHE 21 - MISE À DISPOSITION DE SERVICES ET DE RESSOURCES SUR UN PORTAIL GÉOGRAPHIQUE (GAGÉO)

**OBJET :** Le portail de l'information géographique a été mis en ligne en novembre 2024. Ce site web offre des services liés à l'information géographique, à la connaissance du territoire et à l'OpenData. Il est à destination de trois publics qui bénéficient de certains outils ou données selon leur profil. Il s'agit des agents de GrandAngoulême et élus communautaires, des communes et enfin du grand public. Les communes disposent de services particuliers privés et publics plus spécifiquement sur ce site.

Le nom de ce portail est **GAgéo** pour GrandAngoulême géographie. Si certaines applications ou données sont en consultation libres, les applications cartographiques cadastrales et métiers ne sont en revanche accessibles qu'avec vos codes d'accès.

### DESCRIPTION DU SERVICE

- Accès à des applications cartographiques :

L'ensemble des outils cartographiques est centralisé sur GAgéo. [Services aux communes - GrandAngoulême](#) Les communes disposent d'une application générique (**web'Aggro**) qui permet la consultation des données fiscales et nominatives du cadastre. Des outils cartographiques métiers (PCS, pose des pièges à frelons...) sont également disponibles.

- Accès aux outils de gestion de votre Base Adresse Locale :

L'application cartographique BAL vous permet de contrôler et de certifier vos adresses. Le tableau de bord BAL informe sur l'état de la base adresse de votre commune, le nombre total d'adresse, la part d'adresses certifiées et le nombre d'adresses restant à traiter.

- Accès à l'application cartographique Vigifoncier :

Cet outil de la SAFER permet en temps réel d'être informé des projets de vente de biens sur le périmètre de la commune, de connaître leur nature, de visualiser les parcelles sur une carte, d'anticiper les projets d'aménagement et de mettre en œuvre une action opérationnelle.

- Accès à des ressources sur le portail GAgéo

Les communes ont accès à une cartothèque, à une photothèque et à des chiffres clés.

Les communes pourront également héberger leurs propres cartes ou images sur le site.

- Accès au portail OPENDATA pour la publication de données :

Le GrandAngoulême dispose depuis 2020 d'une plateforme pour diffuser des données libres. Les communes peuvent l'utiliser pour mettre à disposition leurs propres données.

**Intervention gracieuse encadrée par convention** Certains services proposés sont optionnels et encadrés par la CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES LIÉS À L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE envoyée aux communes au dernier trimestre 2025.

### CONTACT

Direction de l'information territoriale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand  
Angoulême

## FICHE 22 - PORTAIL COMMUN MIS À DISPOSITION DES MÉDIATHÈQUES APPARTENANT AU RÉSEAU DE LECTURE « SIGB »

**OBJET :** Logiciel de bibliothéconomie partagée par tous les bibliothécaires et bénévoles du réseau de lecture publique de GrandAngoulême, associé à un portail commun

**DATE DE CRÉATION DU SERVICE PROPOSÉ :** 2007. Changement d'outils en 2021

### DESCRIPTION DU SERVICE

Logiciel qui permet de rassembler les fonds documentaires de toutes les bibliothèques du réseau, d'assurer la gestion de ces fonds, de recenser tous les abonnés du réseau et de permettre des emprunts informatisés, notamment.

#### FINANCEMENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

- coût du projet au départ : 54 720 € TTC
- ajout de 4 médiathèques supplémentaires en 2025 : 1940 € TTC
- maintenance annuelle : 7 998 € TTC
- subvention : 50 % de l'Etat, via la DRAC

Ce logiciel permet de partager un catalogue commun donnant ainsi à voir la globalité des fonds documentaires aux professionnels comme aux usagers. Il permet, grâce à la carte unique, l'emprunt et les réservations de documents dans toutes les bibliothèques du réseau de lecture publique.

Le portail permet aux usagers de s'inscrire en ligne aux événements organisés par toutes les bibliothèques, de consulter leur compte lecteur et de prolonger la date de retour de leurs emprunts. Il donne également accès aux ressources numériques proposées par la médiathèque départementale.

*À noter : L'outil était inaccessible depuis l'été 2023 (cyberattaque), à l'exception des ressources numériques pour lesquelles le département a permis un accès dédié. Le logiciel de travail principal a été récupéré en Avril 2024 et la reconstruction est en cours de finalisation avec l'installation d'un logiciel de gestion des PC publics dans toutes les bibliothèques/médiathèques qui le souhaitent.*

**COMMUNES MEMBRES BÉNÉFICIANT DU SERVICE :** Angoulême, Claix, L'Isle-d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mornac, Mouthiers-sur-Boème, Roullet-Saint-Estèphe, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Yrieix-sur-Charente, Sireuil, Trois-Palis, Vœuil-et-Giget

Depuis octobre 2025 : Asnières-sur-Nouère, Champniers, Balzac et Brie

**PERPECTIVES 2026 :** Intégration de Dignac, Puymoyen et Bouëx (diagnostic et plan d'action réalisés en 2025). Signature d'une convention cadre avec chaque commune membre du réseau (portée à la délibération du Conseil Communautaire le 18 décembre 2025). Mise-à-jour sécurité du portail.

### CONTRIBUTION FINANCIÈRE INTÉGRALEMENT PRISE EN CHARGE PAR GRANDANGOULÈME

#### CONTACT

L'Alpha – Service Coordination Réseau et politique documentaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



## FICHE 23 - PRESTATION DE SERVICES TECHNIQUES EAUX USÉES / EAUX PLUVIALES / ASSAINISSEMENT (MATÉRIEL ET MAIN D'ŒUVRE QUALIFIÉE)

**OBJET :** Prestation de services proposée par les agents de la Direction du Cycle de l'eau

**DATE DE CRÉATION DU SERVICE PROPOSÉ :** 9 décembre 2021 (1<sup>re</sup> délibération)

### DESCRIPTION DU SERVICE

Il est possible de solliciter GrandAngoulême pour différents travaux selon une tarification relative au type d'intervention (utilisation d'un camion benne, usage d'un tractopelle, passage caméra, hydrocurage des réseaux dans le domaine privé communal, etc.). Les prestations proposées (notamment d'hydrocurage sur du patrimoine eaux pluviales) ne relevant pas de la compétence de GrandAngoulême, l'intervention doit respecter un processus convenu avec l'Unité de gestion de GrandAngoulême.

La tarification appliquée pour l'année 2025 est encadrée par la délibération du 19 décembre 2024 (Délibération n°2024.12.266). Les tarifs horaires du matériel et de la main d'œuvre, qui l'accompagnent obligatoirement, y sont ainsi renseignés, tout comme la désignation des prestations proposées.

#### TRAVAUX SUR VOIRIE (MATÉRIEL ET CHAUFFEUR) :

- Camion 3,5 t, Compresseur, Tracto-Pelle, Mini-pelle, Bétonnière, Camion grue, Patin Vibrant, Découpeuse de voirie, pompe toutes eaux
- Hydrocurage (Combiné Hydrocureur)
- Inspections de réseaux d'eaux usées et/ou eaux pluviales
- Test à la fumée des réseaux
- Travaux d'exploitation (mobilisant un agent électromécanicien et/ou automatien) dans le domaine de l'assainissement
- Test de compactage : Déplacement et installation / Mise en station / Rapport

#### DÉMARCHE :

- Premier contact par téléphone au standard de la direction cycle de l'eau
- Établissement d'un bon d'intervention GrandAngoulême transmis au demandeur pour signature
- Réception du bon d'intervention signé par le demandeur, accompagné d'un bon de commande
- Planification et intervention
- Établissement d'un état des sommes dues et facturation

**COMMUNES MEMBRES AYANT BÉNÉFICIE DU SERVICE :** 2022 Sireuil et Torsac, 2023 Gond-Pontouvre, 2024 Champniers et Gond-Pontouvre.

#### CONTACT

Direction du Cycle de l'eau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand

Angoulême

## FICHE 24 - BOÎTE À OUTILS À DESTINATION DES COMMUNES POUR L'INTÉGRATION DES CLAUSES SOCIALES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

**OBJET :** Boîte à outils pour faciliter l'intégration des clauses sociales dans la commande publique des collectivités

**DATE DE CRÉATION :** 2022

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La Direction de l'Économie Sociale Solidaire (ESS) et Emploi de GrandAngoulême accompagne les communes pour intégrer des clauses sociales dans leurs marchés publics et faire de la commande publique un levier d'insertion professionnelle pour les habitants du territoire.

La Direction de l'Économie travaille également en lien avec la Plateforme départementale des clauses sociales et leurs facilitateurs. Ils accompagnent les entreprises attributaires des marchés dans la réalisation de leurs obligations en matière d'insertion en les mettant en relation avec les candidats pouvant répondre à leurs besoins de recrutement.

#### DES OUTILS SONT À LA DISPOSITION DES COMMUNES :

- Kit « **L'insertion dans la commande publique** » comprenant des pièces de marchés types faisant mention des clauses sociales (acte d'engagement, règlement de consultation, CCAP...), accessible sur simple demande ;
- **Répertoire des structures inclusives** recensant les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), Entreprises adaptées et Établissements ou Services d'Aide par le Travail qui offrent des services répondant aux besoins des collectivités  
[www.grandangouleme.fr/wp-content/uploads/2025/11/AnnuaireStructuresInclusives2025.pdf](http://www.grandangouleme.fr/wp-content/uploads/2025/11/AnnuaireStructuresInclusives2025.pdf)
- **Accompagnement par le service ESS et Emploi** pour identifier les modalités d'insertion adaptées à chaque marché.

Le service a eu l'occasion de venir présenter le soutien proposé aux communes dans le cadre des réunions de réseau des DGS/SG et de rencontres dédiées à ce sujet. Les documents ont été relayés à ces occasions mais peuvent être transmis à nouveau à votre demande.

*Outils et accompagnement sur simple sollicitation des communes*

### CONTACT

Direction ESS (Économie Sociale Solidaire) et Emploi

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

RAPPORT ANNUEL 2025 DES COOPÉRATIONS



## FICHE 25 - 8 FONDS DE CONCOURS THÉMATIQUES

Les règlements sont disponibles sur demande auprès des différents services de GrandAngoulême pour plus de précisions sur les critères et les montants.

**CULTURE – RÉALISATION/DÉVELOPPEMENT OU RÉFECTION DE LIEUX CULTURELS PROFESSIONNELS OU ÉQUIPEMENT MATÉRIEL :** un dossier soutenu par commune et par an, rayonnement culturel avéré par l'origine géographique des usagers provenant minimum de 7 communes avec une équipe attachée à l'organisation des activités culturelles du lieu, articulation de l'activité avec le projet d'agglomération

### MOBILITÉS DURABLES :

- **AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ET ÉQUIPEMENTS (ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT EN 2025) :** ce fonds de concours permet de financer les travaux et les études de maîtrise d'œuvre préalables d'aménagements cyclables telles que les voies vertes, les pistes cyclables, les bandes cyclables ou les chaussées à voie centrale Banalisée (CVCB) ainsi que les équipements cyclables (stationnement, station de réparation, abri, box, borne de recharge).
- **APAISEMENT DE L'ESPACE PUBLIC (NOUVEAU FONDS DE CONCOURS 2025) :** ce fonds de concours vise à soutenir les projets portés par les communes qui ont pour objectif d'encourager un report modal des déplacements en voiture vers les modes actifs ou les transports en commun et de favoriser l'apaisement des espaces publics

Exemples : Création de zones de rencontres ou de rues piétonnes sécurisées et accessibles dans les pole de mobilités, réalisation de cheminement piétons à destination des arrêts de transports en commun accessibles...

**ÉQUIPEMENTS SPORTIFS** - Investissement et remise en état des équipements sportifs communaux en tenant compte du développement durable en cohérence avec le projet d'agglomération – Niveau 1 Rénovation et/ou remise aux normes sécuritaires ou fédérales, acquisition de matériel et équipements sportifs structurants pour le territoire et le développement de la pratique sportive Niveau 2 Réhabilitation et/ou création d'équipements sportifs structurants pour le territoire et le développement de la pratique sportive.

**MAINTIEN OU ATTRACTION DES COMMERCES ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ (ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT EN SEPTEMBRE 2024)** - Acquisition, construction, extension, réhabilitation de bâtiments situés en centralité destinés au maintien d'un ou plusieurs commerces de proximité et de première nécessité non concurrentiels dans la commune. Il est proposé, afin de répondre aux problématiques particulières de certaines communes du territoire, de prendre en compte également les projets situés dans des espaces de touristiques ou de loisirs structurants.

### CRÉATION D'AIRES DE DÉPÔT DE BRANCHAGES - Travaux d'aménagement

**RESTAURATION DU PATRIMOINE VERNACULAIRE** - Le patrimoine vernaculaire, autrement appelé « petit patrimoine de pays », représente le vestige d'activités passées souvent totalement disparues. Ce patrimoine fragile, aujourd'hui délaissé, est une composante importante de la mémoire locale et contribue très fortement à l'identité du territoire. C'est à ce titre que de nombreuses communes de GrandAngoulême ont fait part de leur souhait de le préserver. Le patrimoine vernaculaire, la plupart du temps non protégé au titre des Monuments historiques, ne bénéficie pas des mêmes aides financières.

Cible du fonds de concours : Le patrimoine vernaculaire non protégé au titre des Monuments historiques, propriété de la commune et situé sur une parcelle communale. Exemple : lavoir, fontaine, mare, abreuovoir, gadoir, muret, croix de chemin, calvaire, pigeonnier, four à pain, bascule, travail à ferrer, cabane de vigne, écluse, roue de moulin...

**PETITE ENFANCE** - L'actuelle tension sur l'offre d'accueil des enfants de 0-3 ans pénalise les familles et les entreprises, avec un impact sur l'attractivité du territoire et sur le travail des femmes notamment. Dans ce contexte, GrandAngoulême souhaite mettre en place un fonds de concours pour inciter les 38 communes à créer de nouvelles places d'accueil via le soutien à la construction de projets communaux ou supra-communaux, ou à maintenir les places existantes en accompagnant les remises aux normes bâimentaires.

Ce fonds de concours, destiné aux crèches, collectives ou familiales, et aux Maisons d'Assistantes Maternelles souhaite ainsi être un levier pour les projets communaux répondant aux besoins du territoire.

**BIODIVERSITÉ** - Il vise à encourager les communes dans la mise en œuvre des actions listées dans son règlement (Ex : Accompagner techniquement les communes pour la déclinaison locale d'un plan d'actions biodiversité / Favoriser la renaturation, désimperméabilisation, le développement des îlots de fraîcheur dans tous les projets d'aménagement / Élaborer un plan de gestion différenciée des espaces publics...) issues de la stratégie intercommunale de biodiversité 2023-2028 adopté au conseil communautaire du 4 juillet 2023.

Exemples de dépenses éligibles : Acquisition foncière, achats de matériels nécessaires à la mise en œuvre d'une gestion écologique des espaces, création/réalisation et pose de panneaux d'information et de sensibilisation grand public sur site...

## CONTACTS

### RENSEIGNEMENTS EN TRANSVERSALITÉ SUR LES FONDS DE CONCOURS PROPOSÉS

Direction de la Coopération internationale et contractualisation

### CONTACTS TECHNIQUES ET SUIVI

Directions opérationnelles concernées de GrandAngoulême  
Culture, mobilités durables, politique sportive, commerce, déchets ménagers,  
Pays d'Art et d'Histoire, petite enfance, transition écologique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

RAPPORT ANNUEL 2025 DES COOPÉRATIONS



## FICHE 26 - LE FONDS DE CONCOURS SOLIDARITÉ

### OBJECTIFS

- Le fonds de concours Solidarité a pour objectif d'être :
- Un outil d'appui aux communes
- En lien avec le projet d'agglomération
- Avec une facilité de constitution de dossier et d'instruction

Il vise à ainsi à soutenir les communes qui ne s'inscrivaient pas dans les propositions déjà offertes, et ciblées des autres fonds de concours. Il se veut ainsi volontairement ouvert dans les thématiques, et simple dans son instruction comme dans la constitution de son dossier de dépôt.

### ÉLIGIBILITÉ

Le dispositif « fonds de concours solidarité » est :

- Limité aux communes ne bénéficiant pas la part variable de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) liée aux centralités, soit actuellement les 28 communes suivantes : Asnières sur Nouère, Balzac, Bouëx, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Jauldes, Linars, Magnac sur Touvre, Marsac, Mornac, Mouthiers sur Boëme, Nersac, Plassac-Rouffiac, Puymoyen, Saint-Michel, Saint Saturnin, Sers, Sireuil, Torsac, Touvre, Trois-Palis, Vindelle, Vœuil et Giget, Voulgézac et Vouzan.
- Réservé aux projets qui ne peuvent pas émerger à d'autres fonds de concours de GrandAngoulême (ne pas utiliser le fonds de concours comme un complément à un autre dispositif)
- Ouvert à tous les projets en investissement (hors travaux sur immeubles de rapport), y compris les frais d'études qui ont vocation à être inclus dans le coût d'acquisition ou de réalisation d'une immobilisation engagée durant la phase d'acquisition ou de production de l'équipement).
- Les projets communaux devront, dans la mesure du possible, être en lien avec le projet d'agglomération, dont le dispositif est un des outils de mise en œuvre.

### ENCADREMENT DU DISPOSITIF :

- Le dispositif « fonds de concours solidarité » est limité à 1 projet par an avec un plafond de 5 000 € maximum. En cas de projet important, il sera possible de porter le plafond à 10 000 € avec engagement de la commune à ne pas solliciter le fonds de concours l'année suivante.
- Le montant du fonds de concours sera limité à 50 % du reste à charge pour la commune dans la limite du plafond défini ci-dessus.
- En cas d'insuffisance de l'enveloppe au regard du nombre de projets à financer, une priorité sera donnée aux communes ayant les situations financières les plus tendues, en s'appuyant sur les informations du comptable public et du réseau de la DGFIP.

### CONTACTS

Direction de la Coopération internationale et contractualisation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

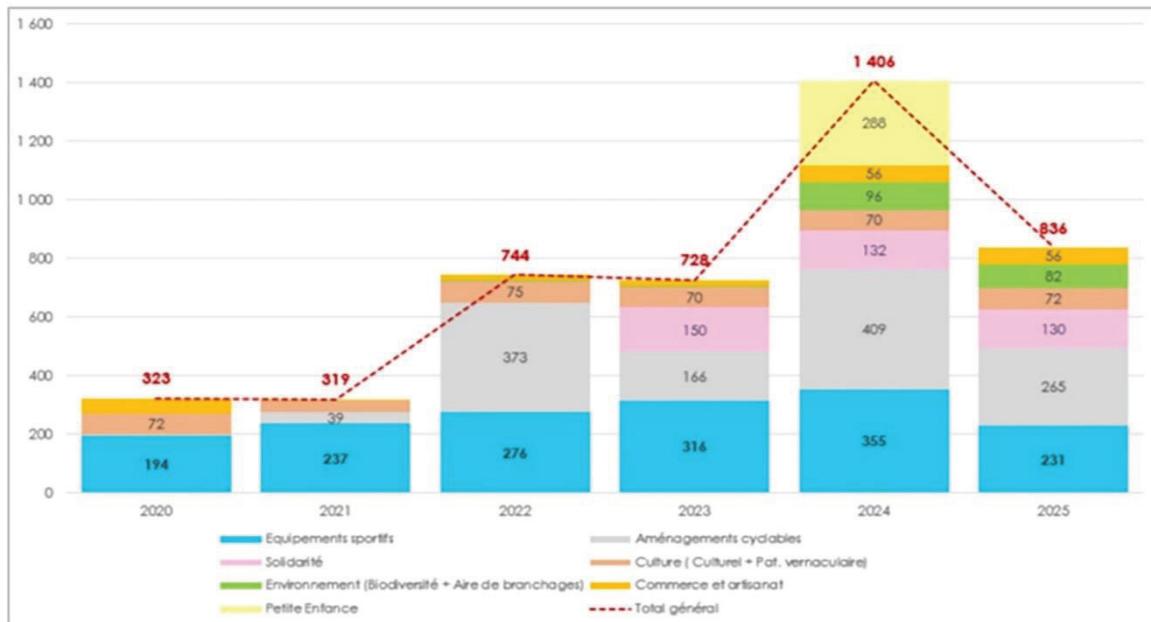
Publication : 11/02/2026

Grand

Angoulême

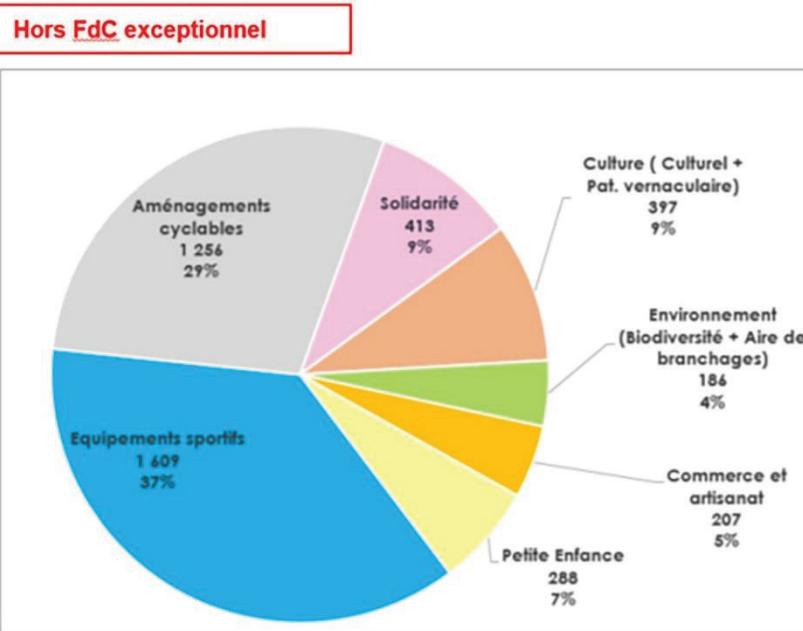
## FONDS DE CONCOURS (FDC) THÉMATIQUES ATTRIBUÉS 2020-2025

### MONTANT DES FONDS DE CONCOURS THÉMATIQUES ATTRIBUÉS 2020 - 2025 (K€)



Les fonds de concours *équipements culturels et sportifs*, sont les dispositifs les plus anciens. Ils apparaissent ainsi dès 2020. On constate en 2022 la montée en puissance du fonds de concours *Aménagements cyclables*, puis, en 2023, le déploiement du fonds de *solidarité*. Les autres dispositifs sont déployés à partir de 2024.

### POIDS DES FONDS DE CONCOURS THÉMATIQUES ATTRIBUÉS 2020 - 2025



Les fonds de concours portant sur les *équipements sportifs* et les *aménagements cyclables* représentent les 2/3 des montants attribués. Le tiers restant est partagé de façon homogène par les autres fonds de concours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



FONDS DE CONCOURS THÉMATIQUES ATTRIBUÉS : TAUX DE PARTICIPATION MOYEN DE GRANDANGOULÊME  
2020 - 2025

	Cnes < 1 000 Hab (9)	Cnes 1 000 à 2 500 Hab (15)	Cnes 2 500 à 5 000 Hab (6)	Cnes 5 000 à 10 000 Hab (6)	Cnes > 10 000 (2)	Total général
<b>Commerce et artisanat</b>	20 %	19 %	20 %	19 %	/	<b>20 %</b>
<b>Petite enfance</b>	0 %	0 %	0 %	9 %	0 %	<b>9 %</b>
<b>Solidarité</b>	32 %	30 %	29 %	/	/	<b>30 %</b>
<b>Sports (Équip. sportifs + sports de raquette)</b>	40 %	39 %	30 %	38 %	26 %	<b>35 %</b>
<b>Culture (Culturel + Pat. vernaculaire)</b>	47 %	46 %	45 %	43 %	47 %	<b>45 %</b>
<b>Environnement (Biodiversité + Aire branchages)</b>	28 %	42 %	50 %	40 %	21 %	<b>40 %</b>
<b>Aménagements cyclables</b>	50 %	43 %	36 %	39 %	40 %	<b>40 %</b>
<b>Total général</b>	<b>37 %</b>	<b>36 %</b>	<b>35 %</b>	<b>39 %</b>	<b>38 %</b>	<b>37 %</b>

La participation moyenne de GrandAngoulême est globalement équilibrée sur toutes les strates de communes. En effet le taux global par strate de communes reste stable variant dans une fourchette comprise entre 35 % et 39 %. L'analyse par thématique révèle toutefois une plus forte hétérogénéité. Le taux oscille entre 30 % et 45 % pour la majorité des thèmes, à l'exception de 9 % pour le fonds de concours *Petite-Enfance*, et 19 % pour celui relatif aux *commerces et à l'artisanat*, dispositifs plus ciblés. Les cellules grisées sur le tableau correspondent aux strates qui sont hors champ d'application pour ces thématiques.

## FICHE 27 - POTENTIEL AGRONOMIQUE DE PARCELLES COMMUNALES : FINANCEMENT DES ÉTUDES DE FONCIER ET ÉTUDES DE SOL

**OBJET :** Financement d'études foncières et d'études sur le potentiel agronomique de parcelles communales dans le but de déployer des espaces-test en archipel sur le territoire.

**DATE DE CRÉATION :** initié en 2021, les études foncières ne seront pas reconduites en 2026. En remplacement, l'agglomération financera des « diagnostics de transmissibilité » et des « diagnostics préalables à l'installation » aux agriculteurs du territoire. Ce sont des prestations assurées par la Chambre d'Agriculture de la Charente, à titre expérimental pour 2026.

Le diagnostic de transmissibilité est destiné aux agriculteurs de plus de 54 ans. Il vise à les accompagner dans leurs questionnements liés à la transmission et à identifier les points de vigilance concernant leurs outils de production.

Les diagnostics préalables à l'installation apportent, quant à eux, différents conseils sur les choix techniques, économiques, juridiques... Ce diagnostic constitue la base de l'étude de faisabilité du projet.

### DESCRIPTION DU SERVICE

- Études foncières (via la SAFER) : permettre à la commune de cartographier sur son territoire les parcelles mobilisables pour de l'installation agricole. Au cours de l'étude, sont identifiés les propriétés publiques, les biens potentiellement sans maître, les biens susceptibles d'être en friches agricoles, les îlots de plus de 20 ares ainsi que les exploitations.
- Études de sols (via la Maison de l'Agriculture Biologique) : permettre à la commune d'évaluer le potentiel agronomique des parcelles agricoles relevant de sa propriété, afin d'identifier les types de cultures adaptées.

Peut intervenir à tout moment de l'année.

**BUDGET :** pour 2026, 2 100 € budgétés.

**ÉLÉMENTS DE BILAN 2025 :** En 2025, aucune commune n'a sollicité d'étude de la SAFER.

**COMMUNES MEMBRES BÉNÉFICIANT DU SERVICE :** Ouvert aux 38 communes.

### CONTACT

Direction de la résilience alimentaire et du commerce – Service Agriculture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

RAPPORT ANNUEL 2025 DES COOPÉRATIONS



## LES SERVICES PROPOSÉS OU RÉSEAU IMPULSÉ PAR D'AUTRES COLLECTIVITÉS/STRUCTURES

**FICHE 28** - Le réseau RH : un précieux réseau professionnel

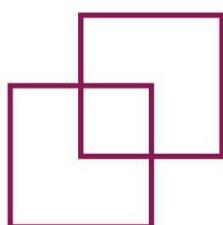
**FICHE 29** - Le réseau des responsables techniques : une dynamique engagée

**FICHE 30** - Le réseau d'entraide relatif à la préparation des élections

**FICHE 31** - Usage partagé des serres de la Ville d'Angoulême

**FICHE 32** - Service public de stockage des animaux morts

**FICHE 33** - ATD/SPL Gama – Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) / Juridique / Informatique



## FICHE 28 - LE RÉSEAU RH : UN PRÉCIEUX RÉSEAU PROFESSIONNEL

**OBJET :** Véritable lieu d'échanges, le réseau RH a pour objectif le partage des connaissances, des expériences et de pratiques professionnelles, l'élaboration d'outils communs, la résolution de problématiques rencontrées. L'entraide et la co-construction en constituent les fondements essentiels.

Le réseau est ainsi ouvert à tous agents exerçant des missions RH (de manière exclusive ou non selon la taille des communes).

### LE PROFESSIONNEL RH EST MOBILISÉ POUR :

- mettre en œuvre la politique de gestion des ressources humaines,
- assurer la gestion administrative et statutaire du personnel,
- informer et apporter des conseils dans les domaines des Ressources Humaines.
- coordonner les instances paritaires selon le nombre d'agents de la collectivité.

Animé par un(e) DRH d'une commune membre, c'est un lieu de ressources précieux, pour partager ses questionnements et/ou ses expériences sur des fonctions traversées par une complexité croissante liée à un environnement réglementaire particulièrement mouvant. Les échanges peuvent ainsi se prolonger parfois entre professionnels en dehors de ces temps de réunion.

Le réseau a par ailleurs permis d'initier quelques actions communes à l'échelle de l'Agglomération (ex : le groupement de commandes relatif à la formation avec l'analyse des besoins partagés, le partage de document, ou l'analyse d'un nouveau texte réglementaire), ou à permis de programmer des interventions d'acteurs RH importants des collectivités (Centre de gestion 16, CNFPT...).

Chaque membre peut ainsi interroger le réseau sur des points réglementaires d'application, l'actualité RH (ex : mise en place des Lignes Directrices de Gestion, le passage aux 1 607 heures, les actualités de la loi de transformation de la fonction publique, enquête sur la mise en place de la prime pouvoir d'achat...)

Une présentation synthétique des travaux menés est proposée une fois par an au réseau des DGS/SG. Le réseau apparaît désormais bien installé et identifié par les agents, avec environ une quinzaine de participants à chaque réunion.

**RYTHME DES RÉUNIONS :** Une par trimestre

### RENSEIGNEMENTS

Commune de Soyaux - Animateur du réseau

Information générale / Appui aux communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

RAPPORT ANNUEL 2025 DES COOPÉRATIONS



## **FICHE 29 - LE RÉSEAU DES RESPONSABLES TECHNIQUES : UNE DYNAMIQUE ENGAGÉE**

**OBJET :** Lieu d'échanges, le réseau permet de partager ses pratiques professionnelles, ses éventuelles difficultés et de capitaliser sur les expériences de chacun(e). Des projets communs peuvent parfois également y germer. Il a été impulsé à la demande du Réseau des DGS/SG (séance du 17 novembre 2023). Le réseau des "responsables techniques" s'est réuni 3 fois en 2024 et 2025. Ils souhaitent toutefois déterminer le rythme des réunions à 2 fois par an en 2026 afin qu'ils puissent se rendre plus aisément disponibles.

L'animation est confiée à la mission d'appui aux communes dans l'attente d'un responsable technique d'une commune membre volontaire.

La première réunion d'installation s'est tenue en mars 2024. Une présentation synthétique avec quelques éléments de bilan a été proposée aux DGS/SG. Une dizaine de participants assiste à chaque réunion, avec un noyau fidèle. Les responsables techniques qui participent aux réunions ont indiqué leur intérêt pour les sujets, interventions, ressources et échanges proposés. Ils souhaitent toutefois déterminer le rythme des réunions sur 2025 afin qu'ils puissent se rendre plus aisément disponibles.

**RYTHME DES RÉUNIONS :** 2 fois par an à partir de 2026

### **RENSEIGNEMENTS**

Information générale - Appui aux communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand  
Angoulême

## FICHE 30 - LE RÉSEAU D'ENTRAIDE RELATIF À LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS

**OBJET :** Initiée en Septembre 2025, le réseau vise à faciliter les échanges entre techniciens pour partager les pratiques, les questionnements, les ressources. Les thématiques relatives à la préparation des différentes échéances sont en effet nombreuses : réforme du mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants, radiations, bureaux de vote, déroulement...

Les services de la Préfecture associés aux séances sont ainsi déjà intervenus. Les interventions ont ainsi permis de répondre aux nombreuses questions, de s'attarder sur les évolutions réglementaires, et les principales étapes.

**RYTHME DES RÉUNIONS :** La première séance s'est tenue en octobre 2025. Les participants ont souhaité se réunir une par mois (en présentiel ou en visio) jusqu'aux prochaines échéances. Une vingtaine de participants est présent à la séance d'installation.

### RENSEIGNEMENTS

Commune de Ruelle sur Touvre Animatrice du réseau

Information générale – Appui aux communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



## FICHE 31 - USAGE PARTAGÉ DES SERRES DE LA VILLE D'ANGOULÊME

**OBJET DU SERVICE :** La ville d'Angoulême dispose, pour sa propre production florale et végétale, de serres municipales qui peuvent être ouvertes aux communes de GrandAngoulême

**DATE DE CRÉATION DU SERVICE PROPOSÉ :** 2016-2017

### DESCRIPTION DU SERVICE

La production végétale de la ville d'Angoulême est assurée dans des serres municipales, aménagées dans les années 1970, et qui représentent à ce jour : 2 000 m<sup>2</sup> de serres en verre ; 1 270 m<sup>2</sup> de tunnels en plastique ; une production de 160 000 plantes.

La ville d'Angoulême propose, chaque début d'année, un catalogue de prix et, le cas échéant, de services, en cohérence avec les tarifs pratiqués dans le secteur privé et les coûts d'exploitation du service. A la fin de chaque fin de semestre (juin et décembre), la ville d'Angoulême émet un titre de recette à l'attention de communes concernées en fonction des commandes effectuées depuis le précédent titre émis.

Les communes intéressées doivent formaliser leurs demandes de plantes par écrit, impérativement avant le début du mois de septembre de l'année N pour la production N+1 des plantes estivales, et avant la fin du mois de janvier de l'année N, pour la production de l'année N des plantes automnales.

2 réunions avaient été programmées en 2023 dont une relayée par la mission d'appui aux communes pour faire connaître ce service, expliciter le contenu de la nouvelle convention désormais applicable, échanger sur les besoins des communes et possibles évolutions de pratiques (énergie, gestion de l'eau...). Une visite des serres a été proposée à l'issue à la trentaine de participants présents.

**CONVENTION POUR BÉNÉFICIER DU SERVICE :** Signature d'une convention (durée de 5 ans) proposée aux communes intéressées avec pour objet de définir les modalités de mise à disposition (contribution financière sollicitée), des serres municipales de la ville d'Angoulême.

**COMMUNES MEMBRES DE GRANDANGOULÈME DÉJÀ ADHÉRENTES AUX SERVICES PROPOSÉS RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS FINALISÉES OU EN COURS :** Gond Pontouvre, l'Isle d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac, Marsac, Mornac, Mouthiers, Nersac, Sireuil, Soyaux, Saint Michel, Vœuil et Giget, Vindelle, Puymoyen, Saint-Saturnin, Claix, Fléac, Garat, Roullet-Saint-Estéphe, Vouzan

### CONTACT

Direction des espaces publics de la ville d'Angoulême – Service des techniques végétales

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand  
Angoulême

## FICHE 32 - SERVICE PUBLIC DE STOCKAGE DES ANIMAUX MORTS

**OBJET :** Face à la carence de l'initiative privée, la ville d'Angoulême a mis en œuvre un espace permettant le stockage des animaux morts décédés ou récupérés par les services municipaux et propose aux communes qui le souhaitent la mise à disposition de l'outil.

**DATE DE CRÉATION :** 1<sup>er</sup> septembre 2016

### DESCRIPTION DU SERVICE

1 bloc de chambre froide est mis en place sur le site des agriers de la Ville d'Angoulême et ce, uniquement aux fins de stockages d'animaux morts. Le suivi est assuré par le service communal d'hygiène et de santé publique de la Ville.

**FINANCEMENT :** prix forfaitaire à hauteur de 0,16 € par habitant depuis 2021 pour chaque commune souhaitant adhérer. Évolution financière possible du service : chaque année sur la base d'un bilan financier.

### INTÉRÊT, ÉCONOMIES OU DÉPENSES ÉVITÉES PAR LA MUTUALISATION :

- Carence de l'initiative privée
- Répond à une obligation d'hygiène et de salubrité publique
- Partage des coûts entre communes qui atténue les charges individuelles si le service proposé n'existe pas

**14 COMMUNES MEMBRES ADHÉRENTES :** Angoulême, Champniers, Fléac, Gond-Pontouvre, Isle d'Espagnac, La Couronne, Linars, Marsac, Mornac, Nersac, Puymoyen, Saint-Michel, Saint Saturnin, Touvre

### CONTACT

Service hygiène et santé Ville d'Angoulême

## FICHE 33 - ATD/SPL GAMA – ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) / JURIDIQUE / INFORMATIQUE

**OBJET :** L'ATD 16 propose une offre de services qui s'inscrit pleinement dans le champ des compétences attendues par les communes. Elle a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financière. Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée jusqu'au 31 Décembre 2017, par le SDITEC.

La SPL Gama dispose également d'une offre de services intégrée dans les domaines du bâtiment, de la voirie et d'aménagements à destination de ses actionnaires.

**DATE DE CRÉATION :** 2017

### DESCRIPTION DU SERVICE

Un travail conjoint a été mené afin que les communes puissent bénéficier d'une complémentarité et non d'une concurrence dans leur accompagnement. Les communes peuvent ainsi disposer d'une d'ingénierie intégrée [SPL GAMA – ATD16].

- l'ATD peut intervenir dans la phase amont d'aide à la définition des projets,
- La SPL Gama peut notamment intervenir sur des projets complexes, à haute valeur ajoutée.

### ACCÈS AUX SERVICES :

- Pour l'ATD 16, être adhérent (barème d'adhésion des services proposés voté par l'ATD). GrandAngoulême a souhaité exprimer une solidarité envers les communes et participe à hauteur de 20% du montant d'adhésion annuelle pour l'accès à l'AMO. GrandAngoulême permet à ses communes membres un tarif plus avantageux (-0,20 euros par habitants/an sur la cotisation annuelle d'adhésion). Depuis 2022, 37 communes bénéficient à minima de l'un des services proposés par l'ATD.

L'Agence a par exemple engagé récemment pour ses adhérents la numérisation gratuite de toutes les voies communales, chemins ruraux et ouvrages d'art routiers, la réalisation gratuite de 250 visites simplifiées d'ouvrages d'art afin d'aboutir à une stratégie mutualisée d'entretien des ponts communaux, ou encore la mise à disposition gratuite de 2 500 licences d'anti-virus de dernière génération dit « EDR » ainsi que d'un gestionnaire de mots de passe.

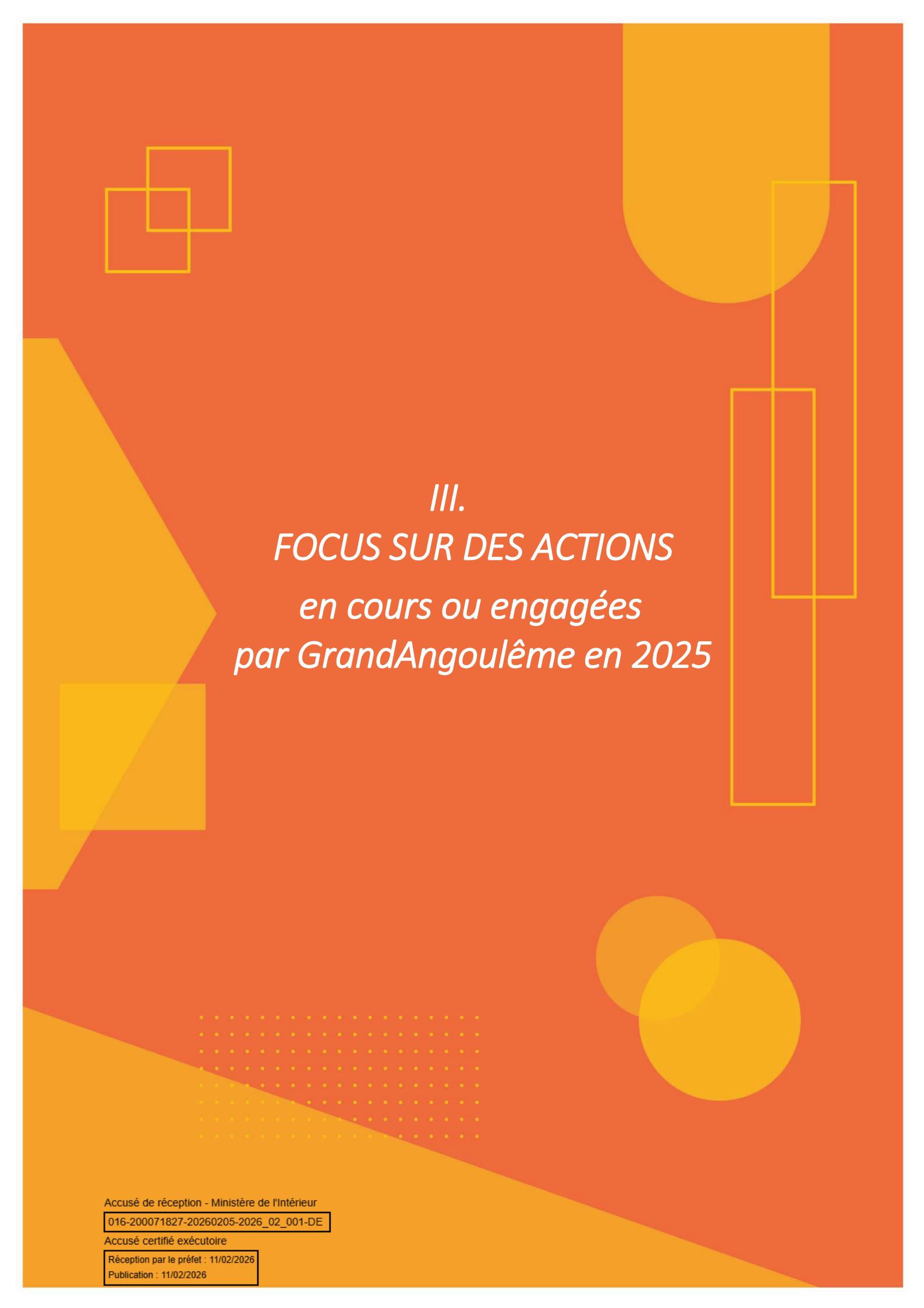
- Pour la SPL Gama, être actionnaire : 24 actionnaires sont entrés au capital de la société dont 19 communes de GrandAngoulême.

### CONTACTS

Agence Départementale Technique 16

Assistance et de conseil aux collectivités territoriales de Charente

Société public locale Gama - aménageur et de constructeur d'équipements publics  
Outil opérationnel dédié aux projets de ses actionnaires



### *III.*

## *FOCUS SUR DES ACTIONS*

### *en cours ou engagées*

### *par GrandAngoulême en 2025*

- FICHE 34** - Accompagnement à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie
- FICHE 35** - Frelon asiatique : Accompagnement méthodologique et campagne de piégeage
- FICHE 36** - Abonnement à Vigifoncier
- FICHE 37** - Gestion des bases adresse nationale et locale (BAN / BAL )
- FICHE 38** - Prestation de prise de vue par drone
- FICHE 39** - *Nouveau!* Accompagnement pour la création pour la création d'itinéraires cyclables
- FICHE 40** - Accompagnement pour le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)
- FICHE 41** - Accompagnement au changement de comportement pour une mobilité plus durable
- FICHE 42** - *Nouveau !* Mise à disposition d'un outil de suivi des données du service Vélomodalis
- FICHE 43** - Boîte à outils accompagnement des habitants emploi et insertion professionnelle
- FICHE 44** - Animer un réseau de lieux d'accueil et d'information pour les demandeurs de logements sociaux
- FICHE 45** - *Nouveau !* Démarche qualité territoriale pour accompagner les crèches de l'agglomération vers une transition écologique et sociale – LABEL VIE
- FICHE 46** - Valorisation des circuits de randonnées non-inscrits au PDIPR
- FICHE 47** - La Nef : Accompagnement à la programmation et à la coordination technique
- FICHE 48** - « Sentier métropolitain » : prêt d'exposition et d'œuvres
- FICHE 49** - *Nouveau !* Conservatoire : programmation culturelle et accompagnement pédagogique
- FICHE 50** - Adhésion à l'Adullact : accès à des logiciels libres
- FICHE 51** - *Nouveau !* Demandez Angela – Fiches pratiques pour déployer le dispositif sur la commune
- FICHE 52** - *Nouveau !* DIGILOG : outil de digitalisation de logistique urbaine
- FICHE 53** - *Nouveau!* Animations biodiversité à destination du grand public

## FICHE 34 - ACCOMPAGNEMENT À LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Depuis 2003, l'agglomération dispose de la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ». Par ailleurs plusieurs projets ont été menés sur le territoire par l'agglomération et les communes notamment dans le cadre du Conseil en Energie Partagé.

**OBJET :** Grand Angoulême a mis en place une valorisation des CEE par un délégataire « HELLO ». Les audits menés dans le cadre d'ACTEE SEQUOIA ont notamment mis en évidence les possibilités de valorisation des CEE, aussi ce mécanisme financement privé en complément des subventions publiques représente une ressource financière importante pour certains projets.

**DATE DE CRÉATION :** 2024

**OBJECTIFS :** le dispositif des CEE a été instauré en France et dans l'Union Européenne pour accélérer la transition énergétique et inciter l'ensemble des acteurs économiques, fournisseurs comme consommateurs, à y participer à travers des actions d'efficacité énergétique. CEE est un certificat remis par les pouvoirs publics en contrepartie de la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

**PRESTATION DE SERVICE :** Accompagnement inclus dans le service CEP ou simple mise en relation pour les communes non adhérentes au CEP.

- Grand Angoulême assure la gestion et la coordination de ce service dans le cadre de la mission CEP.
- Le conseiller en énergie partagé pour valoriser la démarche des communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine :
  - valide techniquement les opérations pour s'assurer de leur éligibilité au dispositif,
  - accompagne les communes dans les constitutions de dossiers,
  - peut assurer la saisie sur le site web du délégataire des informations relatives au projet pour éviter les erreurs dans la valorisation des CEE et de gagner du temps administrativement .

*Nota : Le prestataire Hellio est recommandé pour les communes à la suite d'un benchmark réalisé par le service énergie et d'échange avec les autres collectivités du département. Ce prestataire a également fait l'objet d'essai pour valider ses capacités à répondre à nos sollicitations. La valorisation des CEE n'est pas soumise aux règles de mise en concurrence de la commande publique, chaque commune conservant son libre choix sur son mode de valorisation des CEE.*

**MOYENS DÉDIÉS :** 2 agents

**COMMUNES ADHÉRENTES BÉNÉFICIANT DE L'ACCOMPAGNEMENT DU CEP :** 30 communes

**Quelques éléments de bilan des interventions de l'année 2025 :** Accompagnement à la valorisation des CEE depuis la mise en place avec le délégataire HELLO :

- 16 communes concernées, 136 391 € validés ou en cours de validation

### CONTACT

Direction de l'Energie Énergie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : RAPPORT ANNUEL 2025 DES COOPÉRATIONS



## FICHE 35 - FRELON ASIATIQUE : ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE ET CAMPAGNE DE PIÉGEAGE

**OBJET :** En lien avec les objectifs de son projet Agricole et Alimentaire Territorial et de son engagement Territoires Engagés pour la Nature, GrandAngoulême initie une stratégie de lutte préventive contre le frelon asiatique, basée sur le piégeage des reines fondatrices au printemps.

Date de réalisation du service proposé :

- Février/Mars : démarrage de la campagne de piégeage
- Avril : fin de la campagne de piégeage
- Automne : bilan de la campagne de piégeage

### DESCRIPTION DU SERVICE

- **À partir de 2026**, la coordination du projet est assurée par la direction de la transition écologique de GrandAngoulême : achat de pièges, communication de la date de démarrage de la campagne de piégeage, de la date de fin, transmission de tableaux de suivi pour comptabiliser les frelons, conseils techniques, réunion de bilan organisée avec la présence de la FREDON Nouvelle-Aquitaine.
- Prise en charge financière de l'accompagnement méthodologique effectué par la « FREDON Nouvelle-Aquitaine » (prestation à hauteur de 1 404 euros),
- 306 pièges posés en 2025 dans 23 communes et 5 007 frelons asiatiques piégés lors de la campagne.

**PERSPECTIVE 2026 :** GrandAngoulême va doter l'ensemble des 38 communes de nouveaux pièges plus sélectifs que les précédents. Les communes ne seront plus invitées à utiliser leurs anciens pièges.

Une communication grand public sera proposée au sujet du frelon asiatique. Des fiches explicatives seront communiquées aux communes pour qu'elles informent leurs habitants sur les bons réflexes à adopter.

**COMMUNES CONCERNÉES :** ouvert aux 38 communes.

### CONTACT

Direction de la Transition Écologique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand  
Angoulême

## FICHE 36 - ABONNEMENT À « VIGIFONCIER »

**OBJET :** Dans le cadre de son Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT), GrandAngoulême souhaite accompagner la population agricole dans la recherche de foncier. L'aide à l'installation d'agriculteurs figure parmi les enjeux de notre PAAT. L'agglomération souscrit donc à un abonnement VIGIFONCIER, outil piloté par la SAFER, et permet à chaque commune d'avoir un compte.

**DATE DE CRÉATION :** Accessible dès janvier 2025

### DESCRIPTION DE L'OUTIL PROPOSÉ

L'outil VIGIFONCIER vous permet d'avoir accès :

- Aux **notifications de vente** sur votre territoire, ventes sur lesquelles la SAFER peut agir en préemption.
- Vous pouvez demander à la SAFER d'engager son droit de préemption si vous avez un projet agricole.
- Aux **notifications de vente passées**, cela vous permet par exemple de vérifier l'identité de l'acquéreur d'une parcelle agricole donnée.
- Aux **parcelles proposées à la vente par la SAFER**, ce qui facilite votre potentielle candidature à l'achat de parcelles agricoles sur votre commune.
- Aux **avis de préemption** et donc aux préemptions exercées par la SAFER. Il s'agit là aussi d'un outil de connaissance de votre territoire.
- Aux **rétrocessions**, ceci pour identifier les ventes permises par l'action de la SAFER.

### CONDITION D'ACCÈS :

- **GrandAngoulême assure la dépense liée à l'abonnement.** L'agglomération fera également le lien avec la SAFER pour proposer des formations permettant de prendre en main VIGIFONCIER.
- Pour bénéficier du dispositif, signature d'une annexe, jointe à la convention avec SAFER/GrandAngoulême
- L'accès à VIGIFONCIER est sécurisé, chaque commune dispose d'un identifiant et d'un mot de passe personnalisé, accessible depuis le nouveau portail géographique mis à la disposition des communes : [Application-Com | GAgéo](#)

Plusieurs sessions de formation à destination des agents des communes ont été proposées sur 2025.

### OUTIL PROPOSÉ GRACIEUSEMENT À L'ENSEMBLE DES COMMUNES

#### CONTACT

Direction de la Résilience Alimentaire et du Commerce – Service agriculture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : RAPPORT ANNUEL 2025 DES COOPÉRATIONS



## FICHE 37 - GESTION DES BASES ADRESSE NATIONALE ET LOCALE (BAN / BAL)

**OBJET :** Décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions.

La création des voies et des adresses est du ressort des communes. Le décret entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 prévoit qu'à cette date une première mise à disposition des données d'adressage devait être opérée par les communes sur le site internet <https://adresse.data.gouv.fr/>. Une application différée était prévue pour les communes de 2 000 habitants et moins, pour lesquelles la première mise à disposition devait intervenir au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Par adressage, il est prévu :

- la dénomination de l'ensemble des voies, publiques et privées lorsque ces dernières sont ouvertes à la circulation, ainsi que des lieux-dits ;
- la numérotation des maisons et autres constructions.

Sur GrandAngoulême les 38 communes disposent d'une base d'adresse locale dite « BAL ». Cette base permet d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN). Au 01/01/2026, 20 communes sont accompagnées par l'intercommunalité dans cette démarche.

La BAN garantit à tous les citoyens de détenir une information géographique permettant notamment l'intervention au bon endroit des services d'urgence, des livraisons de courriers et colis, le raccordement des bâtiments au réseau haut débit. La BAN est la seule base de données adresses officiellement reconnue par l'administration.

### DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service de l'Information Territoriale de GrandAngoulême propose d'accompagner les communes qui le souhaitent dans la gestion de leur BAL pour sa publication réglementaire minimale ou sa mise en conformité ou l'amélioration de l'adressage. Cet accompagnement s'adresse particulièrement aux communes en difficultés techniques ou en manque de ressources pour assurer la tenue de leur adressage.

GrandAngoulême propose aux communes les services suivants à géométrie variable (de manière isolée ou sur la totalité) :

- la Saisie de l'adresse dans un outil cartographique
- le Contrôle des adresses sur le terrain ou par des vues immersives
- L'envoi des saisies pour certification par la commune et le Versement dans la BAN

La commune demeure responsable de :

- L'Attribution de la nouvelle adresse à un immeuble, La Délibération en conseil municipal puis des Arrêtés de numérotation de voirie
- La Certification de l'adresse

### INTERVENTION GRACIEUSE ENCADRÉE PAR CONVENTION

#### CONTACT

Direction de l'information territoriale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand

Angoulême

## **FICHE 38 - PRESTATION DE PRISE DE VUE PAR DRONE**

**OBJET :** GrandAngoulême dispose d'un drone pour effectuer des prises de vue aérienne pour ses propres besoins. Il est proposé aux communes qui le souhaitent d'en bénéficier par prestation assurée par 3 télépilotes formés (agents de GrandAngoulême).

### **DESCRIPTION DU SERVICE**

Cette prestation consiste en l'intervention d'un agent du service de l'Information Territoriale pour la prise de photographies aériennes et/ou vidéos avec un appareil de type drone multirotor.

Pour exemple, il peut s'agir de photographies verticales ou obliques destinées au contrôle visuel de toitures, de structures de bâtiments hauts ou de lieux difficiles d'accès, de contrôler de l'état avant-après travaux d'une voirie. Ces images peuvent également être des produits de communication ou de promotion du territoire ou du patrimoine communal.

Une fois la demande de prise de vue émise par la commune, les télépilotes réaliseront la prestation en fonction de leurs disponibilités et des conditions météorologiques et réglementaires liées à l'exploitation du drone.

La prise de vue par drone permet d'obtenir des images très rapidement. Ce service peut être utile notamment en cas de crise ou d'urgence (menace d'éboulement d'un immeuble, inondation, conséquence d'un incendie...).

### **TARIFICATION DU SERVICE AUX COMMUNES :**

Cette prestation est facturée à la demi-journée d'intervention. Le tarif de la demi-journée est établi à 50 € TTC en 2024/2025.

### **CONTACT**

Direction de l'information territoriale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

RAPPORT ANNUEL 2025 DES COOPÉRATIONS



## FICHE 39 - NOUVEAU! ACCOMPAGNEMENT POUR LA CRÉATION DES ITINÉRAIRES CYCLABLES

### OBJET : Faisabilité des itinéraires cyclables

Dans le cadre du schéma cyclable d'agglomération porté par GrandAngoulême, des itinéraires sont actuellement étudiés afin de relier les pôles de vie identifiés dans le SCOT, ainsi que les stations de location de vélos Modalis. Cette démarche fait notamment écho aux besoins et attentes exprimés par les communes lors des groupes de travail mobilité organisés en 2024.

Les objectifs sont d'encourager la pratique du vélo d'ici 2025 et d'en sécuriser la pratique. Les 3 grands enjeux sont :

- Créer 200 km d'aménagements cyclables supplémentaires d'ici 2030.
- Atteindre 10% des déplacements quotidiens en vélo d'ici 2035 (contre 2 % en 2023).
- Proposer des infrastructures adaptées et soutenable financièrement pour le territoire.

À la demande des communes, des reconnaissances de terrain sont dans un premier temps effectués. Suite à ces visites, des propositions d'aménagement sont formulées et présentées pour proposition, intégrant à la fois les contraintes locales et les objectifs de maillage cyclable du territoire.

Des itinéraires sécurisés sont cartographiés, accompagnés d'un plan de financement.

La compétence reste aux communes pour la mise en œuvre des itinéraires.

### DESCRIPTION DU SERVICE

- 
- Objectif : Accompagnement des communes (ingénierie et méthodologie)
  - Temporalité : Fin 2025/2026
  - Pas de participation sollicitée auprès des communes
  - Partenaires : CD16 pour les voiries départementales

### CONTACT

Direction des mobilités durables – Service Organisation Territoriale des Mobilités

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand  
Angoulême

## FICHE 40 - ACCOMPAGNEMENT POUR LE DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

**OBJET :** Déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Sur le territoire de l'agglomération les communes restent compétentes pour déployer des bornes de recharge, sauf si elles ont transféré leur compétence au SDEG16 (Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz).

Fin 2024, 21 communes avaient transféré la compétence au Syndicat. Après plusieurs réunions thématiques, GrandAngoulême a proposé d'accompagner les communes qui ont souhaité conserver leur compétence afin de proposer une vision globale entre les démarches isolées et le déploiement du SDEG16.

La direction des mobilités accompagne les communes qui ont gardé leur compétence et qui ne sont pas encore dans une démarche pour le déploiement d'IRVE.

L'objectif est de les aider dans la définition des besoins en termes de nombres de bornes et de localisation. GrandAngoulême ne dispose pas en effet de la compétence pour déployer et superviser les Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Électriques (IRVE).

### DESCRIPTION DU SERVICE

- Objectif : Accompagnement des communes (ingénierie et méthodologie)
- Temporalité : 2025/2026
- Pas de participation sollicitée auprès des communes
- Partenaires : ENEDIS via une convention de mise à disposition de données

### COMMUNES IDENTIFIÉES POUR UN ACCOMPAGNEMENT EN 2025/2026 :

Balzac, Champniers, Mornac, Puymoyen, Voulgézac, Plassac-Roufriac, Roullet-Saint-Estèphe, Trois-Palis, Saint-Saturnin, Fléac, Marsac.

### CONTACT

Direction des mobilités durables – Service Organisation Territoriale des Mobilités

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



## FICHE 41 - ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT POUR UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

**OBJET :** GrandAngoulême s'attache à construire avec ses partenaires, et notamment ses communes-membres, une vision globale de la mobilité qui se décline au travers le Schéma des mobilités adopté fin 2022 et le Plan de Mobilité intégré au Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration avec les acteurs du territoire.

En replaçant l'usager au cœur de sa politique de mobilités, GrandAngoulême s'engage à proposer un bouquet de services de mobilités adaptés aux contextes territoriaux, à la topographie du territoire et aux évolutions sociétales. Mais il ne suffit pas de développer les offres de transport, il faut aussi faire changer les habitudes. **Une politique de sensibilisation et d'animation adaptée est essentielle, avec des actions plus ciblées envers les employeurs publics et privés du territoire, et les établissements scolaires notamment.**

### DESCRIPTION DU SERVICE

Le service Conseil en Mobilités, créé en Septembre 2023 assure un rôle de conseil, avec pour objectif l'accompagnement au changement de comportement de tous les publics (employeurs, établissement scolaires et grand public). Les communes sont un maillon indispensable de ce processus de changement et un relai évident des services proposés. Elles ont aussi un rôle d'exemplarité à jouer.

Le service Conseil en Mobilités propose donc aux communes de s'engager dans les dispositifs suivants :

- **La charte PRO Actifs Mobilités**, engagement réciproque entre GrandAngoulême et les employeurs du territoire dans une démarche d'amélioration continue en faveur d'une mobilité durable. En tant qu'employeur public, les communes peuvent ainsi se lancer dans la définition d'un plan d'action personnalisé pour bénéficier des différents avantages du dispositif (-15% sur les tarifs möbius, une application de mise en relation des covoitureurs mise à disposition gratuitement, 2 animations financées par GA chaque année, les outils et animation du réseau PRO Actifs Mobilités, des conseils et outils personnalisés, un accompagnement de proximité...).
- **L'évènement national Mai à vélo et la semaine européenne de la mobilité** : Evènement national en faveur du vélo avec possibilité de proposer des animations vélo (bourse au vélo, test de vélos électriques, atelier d'autoréparation, atelier vélos rigolos, remise en selle, ciné-débat, découverte du patrimoine à vélo, stand d'informations...) (<https://maiavelo.fr/>). Du 16 au 22 septembre, la Semaine européenne de la mobilité, a pour objectif chaque année d'inciter les citoyens et les collectivités, dans de nombreux pays européens, à opter pour des modes de déplacements plus durables (<https://mobilityweek.eu/home/>). Les **challenges de la mobilité inter-écoles** (en Mai) ou **inter-entreprises** (début Juin). Ils permettent de mettre en concurrence les établissements du territoire en comptabilisant les pratiques des élèves, ou salariés, des établissements inscrits. Un bon moyen d'inciter à expérimenter, et pourquoi à poursuivre la solution testée. Des événements de remise de prix sont organisés par GrandAngoulême, avec des remises de lots pour les établissements lauréats de chaque catégorie.
- **Des sessions de sensibilisation pour les élus** : formation fresque de la mobilité pour les nouvelles équipes d'élus et serious game mobilité, Mobilimix, pour les Conseils municipaux des jeunes.

**COMMUNES MEMBRES AYANT BENEFICIÉ DU SERVICE AU 31 DÉCEMBRE 2025 :** Signataires de la charte **PRO Actifs Mobilités au 31/12/25, depuis Juin 2024** : Angoulême et Soyaux / Saint Yrieix (prévu au conseil de Décembre 2025), **Challenge inter-écoles 2025** : Balzac, Vindelle, Soyaux, **Challenge inter-entreprises 2025** : Angoulême, Champniers, Magnac

#### CONTACT

Direction des Mobilités Durables  
Service Conseil en mobilités

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand  
Angoulême

## FICHE 42 - NOUVEAU! MISE À DISPOSITION D'UN OUTIL DE SUIVI DES DONNÉES DU SERVICE VÉLOMODALIS (FIFTEEN ANALYTICS)

**OBJET :** Dans le cadre de sa politique cyclable, GrandAngoulême a acté fin 2024 la pérennisation et le développement du service de location de vélo en libre-service VéloModalis. Ainsi courant 2025, 375 nouveaux vélos accompagnés de 49 nouvelles stations de location ont été déployées sur les 38 communes du territoire

Les vélos proposés à la location présentent l'avantage d'être connectés et de fournir un grand nombre de données sur l'usage du service VéloModalis. Ces données sont agrégés sur un l'outil en ligne de visualisation dont l'accès est mis à disposition des communes: FifteenAnalytics.

### DESCRIPTION DU SERVICE

Fifteen analytics permet de suivre en temps réel les chiffres clefs du service mais également de localiser les trajets des utilisateurs. Il peut être ainsi un véritable outil d'aide à la décision pour le développement d'aménagements ou d'équipements cyclables.

Les données figurant dans l'outil sont les suivantes :

- **Données clefs du service :** nombre d'utilisateurs, de trajets, de kilomètres parcourus, de CO2 évités, trajets/vélos, trajets/heure de la journée, temps de trajets, activités des stations...
- **Profils utilisateurs:** Age, civilités, domiciliation, tarification...
- **Visualisation des trajets:** carte de chaleurs, trajets à partir d'une station, qualité de la chaussée...

Des filtres permettent également trier les données en fonction du type de location, de la tarification ou encore d'une période choisie.

**COMMUNES MEMBRES POUVANT BÉNÉFICIER DU SERVICE :** Toutes les communes ont accès au site.

- <https://analytics.prod.partners-fs37hd8.fifteen.eu/login>
- Un Identifiant et un mot de passe ont été diffusés aux communes, ils peuvent l'être à nouveau à votre demande.

### CONTACT

Direction des mobilités durables

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : RAPPORT ANNUEL 2025 DES COOPÉRATIONS



## FICHE 43 - BOÎTE À OUTILS ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

**OBJET :** Boîte à outils pour informer et accompagner les habitants sur l'ensemble des sujets liés à l'emploi et l'insertion professionnelle

**DATE DE CRÉATION :** 2022

Le Service Économie Sociale et Solidaire (ESS) et Emploi propose différents outils pour permettre aux communes :

- de disposer des informations nécessaires à la bonne orientation des habitants lorsqu'ils les sollicitent sur des questions liées à l'emploi ;
- de communiquer auprès de leurs administrés sur les actualités (actions, évènements, offres d'emploi et de formations...) du champ de l'insertion et de l'emploi.

Le Service s'appuie sur le réseau des « Référents Emploi Insertion » (un contact désigné par vos soins) comme relais de transmission pour les différents services municipaux de ces documents notamment. A défaut d'interlocuteur, les informations sont transmises à l'accueil de la mairie. La liste de diffusion peut toutefois être élargie à votre demande.

**OBJET / CONTENU :**

- **Le Guide des Référents Emploi et Insertion** recense les principaux acteurs et dispositifs présents sur le territoire de GrandAngoulême. Cet outil, mis à jour chaque année, permet d'identifier les structures et actions pouvant répondre aux besoins des habitants sur les sujets liés à l'emploi afin de les orienter au mieux (*transmission par mail en décembre 2025 au réseau des référents ainsi qu'aux conseillers communautaires*).
- **La lettre d'information « Flash Actu Emploi »** sélectionne les informations à transmettre aux communes et leurs habitants concernant les actualités locales et nationales. Sont ainsi recensées : les actions et évènements à venir sur le territoire (salons, jobs dating, réunions d'information, visites...), les offres d'emploi et de formation, les dernières évolutions du secteur (*rythme de diffusion au réseau des référents environ toutes les 3 semaines pour suivre l'actualité*).

*Outils à disposition sur simple sollicitation des communes*

### CONTACT

Direction ESS (Économie Sociale et Solidaire) et Emploi

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand

Angoulême

## FICHE 44 - ANIMER UN RÉSEAU DE LIEUX D'ACCUEIL ET D'INFORMATION POUR LES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX

**OBJET :** satisfaire le droit à l'information et rendre transparent le dispositif des attributions à tous les demandeurs de logements sociaux sur le territoire de GrandAngoulême

Conformément à la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, les EPCI avec un Programme Local de l'Habitat approuvé, ont l'obligation d'élaborer un Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de logements sociaux (PPGID). Il a été adopté par délibération du conseil communautaire de GrandAngoulême le 13 juin 2024 avec comme enjeu de faciliter le parcours des demandeurs de logements sociaux. Ce plan doit prévoir la mise en place d'un **Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logements sociaux (SIAD)**. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle structure mais d'organiser et d'animer un réseau des lieux contribuant à délivrer de l'information, orienter et accompagner les demandeurs.

Lieux de proximité des habitants, les communes constituent l'un des maillons essentiels à ce réseau pour apporter, à minima, un premier niveau d'information aux personnes en recherche d'un logement social.

### DESCRIPTION DU SERVICE

Le service Habitat de GrandAngoulême assure le pilotage et l'animation de ce réseau de lieux répartis en trois niveaux selon le service proposé aux demandeurs :

- Les lieux de niveau 1 apportent une information de base aux demandeurs sur le logement social (étapes d'obtention du logement social, modalités d'enregistrement...).
- Les lieux de niveau 2 apportent une information de base aux demandeurs et en plus les accompagnent dans leurs démarches (aide à la recherche, constitution du dossier de demande, suivi...).
- Les lieux de niveau 3 concernent les 3 bailleurs publics sociaux (Logélia, Noalis, OPH de l'Angoumois et Action Logement).

Toutes les communes, même celles sans logements locatifs sociaux, sont au moins lieux d'accueil de niveau 1. Certaines avec un service habitat ou un CCAS peuvent être lieux d'accueil de niveau 2. GrandAngoulême Habitat est lieu d'accueil de niveau 2. D'autres partenaires (ADIL, Département...) se répartiront dans les deux premiers niveaux.

Afin d'harmoniser les pratiques et dispenser un socle de compétences commun aux lieux d'accueil, le service habitat de GrandAngoulême :

- Produit et diffuse aux membres de supports de communication (guide, boîte à outil sur le cloud...) et veillera à leur mise à jour,
- Organisation de temps d'échanges périodiques réunissant les agents mobilisés dans les lieux d'accueil du réseau (formations, groupes de travail...).

Le fonctionnement avec les engagements des partenaires du réseau seront formalisés dans le cadre d'un document en 2025.

**COMMUNES MEMBRES :** Les 38 communes ont émis un avis favorable au PPGID en 2024 s'engageant ainsi à être lieu d'accueil de niveau 1 dans le SIAD.

### CONTACT

Direction Cohésion Sociale – Service Habitat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



## FICHE 45 - NOUVEAU! DÉMARCHE QUALITÉ TERRITORIALE POUR ACCOMPAGNER LES CRÈCHES DE L'AGGLOMÉRATION VERS UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE – LABEL VIE

**OBJET :** Le label Écolo crèche®, porté par l'association Label Vie, est le premier et unique label de développement durable dédié à la petite enfance. Au-delà de la labellisation, l'objectif premier de cette démarche est de pérenniser les pratiques dans un principe d'amélioration continue et durable. Les intérêts à s'engager dans la démarche sont variés : améliorer la qualité de vie des enfants accueillis et des équipes (leur santé et leur bien-être), mettre en place des pratiques plus respectueuses de l'environnement, Reconnecter les enfants à la nature et les sensibiliser à l'environnement, engager collectivement tous les acteurs des crèches dans un projet innovant et fédérateur, rejoindre un réseau en ligne de lieux de vie engagés dans la transition écologique...

### DÉMARCHE

La démarche s'étalera sur 3 ans, de 2025 à 2027, visant une labellisation début 2027 et s'articulera autour de 17 thématiques : 7 thématiques sociales, et 10 thématiques environnementales. Tout au long de la démarche, les structures engagées seront accompagnées grâce à 5 leviers d'action : formations, accès à la plateforme Label Vie (webinaires, échanges de pratiques, publications...), mobilisation et soutien via les réseaux de professionnels Petite Enfance co-animés par la CAF et la coordination de GrandAngoulême dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), accompagnement individualisé des structures par une équipe de coordination de la démarche dédiée (Label Vie + GrandAngoulême + CAF), pilotage structuré de la démarche au niveau territorial au travers de différentes instances de suivi (comités techniques et comité de pilotage).

- 1<sup>er</sup> trimestre 2025 : sensibilisation et information des gestionnaires et des directions des 26 crèches publiques du territoire de l'agglomération. 8 gestionnaires ont souhaité s'engager dans la démarche, représentant ainsi 9 crèches et 1 Relais Petite Enfance (à titre expérimental) : GrandAngoulême, Ruelle-sur-Touvre, SIVU Enfance Jeunesse, Soyaux, Puymoyen, la MJC Serge Gainsbourg (Fléac), Nersac et le SIVU de Saint-Yrieix.
- Les 17 octobre et 18 novembre 2025, 2 jours de formation dits d'engagement dans la démarche ont été suivies aux équipes de direction des structures concernées pour la réalisation notamment d'un autodiagnostic de leurs équipements respectifs. Il servira de référence initiale.
- En 2026, Pour les agents exerçant auprès d'enfants : 2 formations thématiques à hauteur d'1 personne pour les crèches jusqu'à 59 places et 2 personnes pour les structures de 60 berceaux et plus. 1 ou 2 formations supplémentaires optionnelles sur des thématiques de leurs choix peuvent être ajoutées. Pour les directions des structures : une formation dite de labellisation au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2026 en vue de la finalisation de la démarche et de l'obtention du label.

La Caisse d'Allocations Familiales de La Charente soutient cette démarche sur 3 ans à hauteur de 80 % ramenant le reste à charge des gestionnaires à 1 227,40 € HT pour les crèches jusqu'à 59 places (coût initial de 6 387 €) et 1 573,40 € HT pour les crèches de 60 berceaux et plus (coût initial de 7 867 €). Le reste à charge d'une formation supplémentaire optionnelle s'élève à 98 € HT par personne (coût initial de 490 €).

### CONTACT

Service Enfance Jeunesse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand  
Angoulême

## FICHE 46 - VALORISATION DES CIRCUITS DE RANDONNÉES NON INSCRITS AU PDIPR

**OBJET :** En 2024, GrandAngoulême a repris en régie la gestion de la mission randonnée, auparavant confiée à l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême. Dans ce contexte, GrandAngoulême met en œuvre son schéma directeur de la randonnée qui poursuit des objectifs de mise en valeur du patrimoine naturel et bâti des 38 communes de l'agglomération. A ce jour, 48 circuits ont été créés sur 26 communes.

Chaque circuit répond aux critères du PDIPR, compétence du département qui vise à protéger les chemins ruraux des communes. Les communes disposant de circuits inscrits au PDIPR bénéficient d'un accompagnement de GrandAngoulême en matière de promotion et de valorisation (balisage, signalétique, fiche randonnée, communication digitale...). L'entretien des sentiers est à la charge des communes.

### DESCRIPTION DU SERVICE

Certaines communes du territoire, principalement issues de l'ex Communauté de Communes Vallée de l'Echelle, disposent de circuits de randonnées non-inscrits au PDIPR. Dans un souci d'harmonisation des outils de communication et de valorisation des circuits à l'échelle de l'agglomération, GrandAngoulême a proposé les services suivants :

- Une rencontre qui pourra être proposée à votre demande pour étudier la mise en conformité des circuits au PDIPR (en 2025 Dirac et Garat)
- La Prise en charge du balisage dans le cadre des prestations confiées au CDRP 16 chaque année
- La Création des fiches randonnées selon la charte graphique de GrandAngoulême
- La Promotion digitale des circuits de randonnées sur le site internet de l'OTPA
- Totem randonnée : modalité d'accompagnement en cours de définition

Cet accompagnement est proposé sous conditions de mise en place d'une convention de partenariat par circuit entre GrandAngoulême et la commune concernée. La convention est en cours d'élaboration.

### COMMUNES MEMBRES AYANT SOUHAITÉES BÉNÉFICIER DU SERVICE :

Les 38 communes de l'agglomération sont éligibles à ce nouvel accompagnement.

En 2025, GrandAngoulême a engagé un accompagnement auprès des communes disposant de circuits non-inscrits au PDIPR. Les premiers échanges avec les communes de Dirac et Garat notamment ont permis d'étudier la mise en conformité de certains itinéraires avec le PDIPR. Une fois ce processus achevé, et dans une logique d'harmonisation des pratiques à l'échelle du territoire, GrandAngoulême pourra assurer la prise en charge du balisage, ainsi que la promotion et la valorisation de ces itinéraires de randonnées.

### INTERVENTION GRACIEUSE ENCADRÉE PAR CONVENTION

#### CONTACT

Service Tourisme et Fleuve

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

RAPPORT ANNUEL 2025 DES COOPÉRATIONS



## **FICHE 47 - LA NEF : ACCOMPAGNEMENT À LA PROGRAMMATION ET À LA COORDINATION TECHNIQUE**

**OBJET :** Depuis plusieurs années maintenant, La Nef s'associe aux communes afin de les accompagner au mieux dans la programmation artistique, mais aussi la coordination technique de leur événement. Voici quelques exemples d'événement sur lesquels nous avons été partenaire en 2025 :

- Gond Test au Gond-Pontouvre : ingénierie, programmation, coordination technique. Collaboration avec Calzone record et la Mairie de Gond-Pontouvre.
- La Soirée d'ouverture de la manifestation Les Beaux Jours avec la ville d'Angoulême : programmation, coordination technique.
- La Soirée d'ouverture de la manifestation Les Soirs bleus : Programmation. Collaboration avec GrandAngoulême et la commune partenaire.
- Bulles de culture : Programmation jeune public. Collaboration avec la Mairie d'Angoulême.
- Valorisation du GIP Cafés Culture : présentation & sensibilisation du fonctionnement du dispositif et du nouveau fonds.
- Co-organisation de la Fête de la Musique à Mouthiers-sur-Boëme : programmation de musicien.ne.s amateurs, coordination technique et production de l'évènement (dans le cadre de la programmation hors les murs de La Nef)

**OBJECTIFS :** Accompagner dans l'organisation d'événement professionnels et pourvoir être ressource sur les aspects techniques et / ou artistique.

### **DESCRIPTION DU SERVICE**

L'ingénierie proposée de la Nef s'attache ainsi à :

- Faire des propositions artistiques adaptées au budget de l'événement et aux envies des partenaires en cohérence avec le projet artistique et culturel de La Nef,
- Valoriser la scène émergente locale et régionale,
- Réaliser le suivi technique (norme, réglementation, implantation, régie générale et technique),
- Soutenir les communes et assurer la relation avec les artistes tout au long du projet,
- Assurer une prestation technique de qualité et sécurisé,
- Avoir un rôle de conseil à la communication et à la promotion
- Avoir un rôle de conseil et de soutien sur le dispositif GIP Café Culture.

**MOYENS DÉDIÉS (SELON LA NATURE DE L'ACTION PROPOSÉE) :** À déterminer ensemble

#### **Contact :**

La Nef

## FICHE 48 - « SENTIER METROPOLITAIN » : PRÊT D'EXPOSITION ET D'ŒUVRES

**OBJET :** La direction de la Culture propose aux communes le prêt gratuit d'expositions de projets artistiques réalisés à l'occasion de la création du Sentier métropolitain de GrandAngoulême, financé par le projet HUB-IN porté par l'Union Européenne et le programme « Horizon2020 ». L'inauguration du Sentier métropolitain de GrandAngoulême a eu lieu le samedi 17 mai 2025.

### DESCRIPTION DU SERVICE

Prêt à titre gratuit d'expositions ou de contenus accessibles au public, notamment à l'occasion d'événements, d'ateliers, de portes ouvertes ou de rencontres avec les habitants du territoire. Durant la phase de création de l'itinéraire du Sentier métropolitain de GrandAngoulême, nouvel équipement culturel de l'agglomération, de nombreux artistes et associations ont proposé de nouveaux récits et de nouvelles représentations du territoire.

Cette offre culturelle est accessible à l'ensemble des communes de GrandAngoulême sous forme d'expositions à venir emprunter auprès de la direction de la culture. Cette proposition sera encore enrichie dans le futur. Le corpus d'œuvres proposées regroupe notamment :

- 10 séries d'œuvres photographiques et plastiques.
- 8 séries de planches de bandes dessinées et d'illustrations (imprimables au format désiré pour présentation au public ou consultation libre, en bibliothèque par exemple).
- 9 supports sonores et vidéo (pour stand d'écoute, ambiance sonore, projection, espace documentaire, contes, etc.).

L'ensemble des œuvres disponibles sont présentées sur le site internet du Sentier métropolitain : <https://sentier.grandangouleme.fr/oeuvres/>

### COMMUNES MEMBRES AYANT BÉNÉFICIÉ DU SERVICE EN 2025.

- Angoulême, Gond-Pontouvre et Saint-Yrieix-sur-Charente

### CONTACT

Se renseigner auprès de la Direction de la Culture et de la politique de l'image

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



## FICHE 49 - NOUVEAU! CONSERVATOIRE : PROGRAMMATION CULTURELLE ET ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

**OBJET :** Le Conservatoire de GrandAngoulême accueille chaque semaine plus de 1 000 élèves. Sa programmation culturelle sur le territoire permet de proposer tout au long de l'année des concerts et des spectacles sur les communes de l'agglomération, principalement en gratuité, mettant en scène ses élèves ou ses enseignants.

- **4 saisons du conservatoire** : unique action avec billetterie payante du conservatoire, les 4 saisons proposent quatre concerts/spectacles originaux mettant en valeur les qualités artistiques des enseignants du conservatoire. Ces actions, programmées à chaque changement de saison, ont vocation à être données deux fois, au conservatoire et sur le territoire de l'agglomération.
- **Spectacles et concerts des élèves** : une centaine de ces actions sont programmées chaque année. Elles peuvent être réalisées dans les murs du conservatoire, mais ont également vocation à être déployées sur le territoire de GrandAngoulême. 10 600 spectateurs ont profité de ces actions au cours de l'année scolaire 2024-2025, sur une dizaine de communes de l'agglomération. Toutes les disciplines et champs esthétiques proposés par le conservatoire sont concernés (orchestres symphoniques, d'harmonie, Jazz, musique actuelle, musique ancienne, théâtre, ensembles instrumentaux, etc.) et peuvent venir enrichir la programmation culturelle des communes. À titre d'exemple, quelques coopérations récentes :
  - L'Isle en fête : l'orchestre d'harmonie Berlioz et l'harmonie d'Angoulême ont donné un concert dans le cadre du festival de l'Isle d'Espagnac.
  - Festival Jazz à Saint Sat' : le Big Jazz Ensemble du conservatoire a été inclus dans la programmation du festival.
  - Soirée d'ouverture des Soirs bleus : des élèves étaient présents pour proposer une courte représentation en introduction du concert d'ouverture.
- Milieu scolaire :
  - **Orchestres à l'École (OAE)** : le dispositif permettant aux enfants d'approfondir la musique pendant 3 ans, du CE2 au CM2. L'école reçoit 2 heures par semaine l'équipe enseignante du conservatoire. Co-construit et cofinancé par les communes participantes et l'agglomération.
  - **Interventions en milieu scolaire (IMS)** : Elèves de la grande section maternelle jusqu'au CM2, interventions dans les classes sur plusieurs séances avec nos enseignants en milieu scolaire.
  - **Programme d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC) « Premiers pas sur scène. »** : découvrir la pratique théâtrale pendant 5 mois, à raison d'une heure par semaine, et se termine par un petit spectacle donné par les enfants.

Le conservatoire apporte son expertise auprès des communes pour enrichir la programmation culturelle locale et permettre l'accès du plus grand nombre à la culture musicale et aux arts vivants :

- Propositions de concert et spectacle principalement gratuit et accessibles à tous
- Valorisation du travail d'élèves issus du territoire
- Construction de l'événement sur le plan logistique, technique, artistique en s'adaptant aux conditions locales
- Assurer une prestation technique de qualité et sécurisée
- Transmission d'une communication clé en main à diffuser auprès des administrés

### Contact :

Conservatoire Gabriel Fauré

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand  
Angoulême

## **FICHE 50 - ADHÉSION À L'ADULLACT : ACCÈS À DES LOGICIELS LIBRES**

**OBJET :** L'ADULLACT (Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres) est une association dont les membres sont des collectivités, des administrations, des établissements de santé et d'enseignement de logiciels libres métiers. Elle vient renouveler sa convention avec la DINUM (direction interministérielle du Numérique).

Fondée en 2002, l'ADULLACT a pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des Administrations et Collectivités territoriales dans le but de promouvoir, développer et maintenir un patrimoine de logiciels libres utiles aux missions de service public.

L'ADULLACT, structure unique en Europe, est une initiative née de la nécessité de voir apparaître une alternative au système des licences propriétaires, en particulier dans le domaine des logiciels métiers.

En mettant en place des projets informatiques libres répondant aux besoins précis de ses adhérents et en coordonnant les compétences territoriales, l'ADULLACT souhaite donner un sens concret à l'idée de mutualisation des ressources.

### **DESCRIPTION DU SERVICE**

L'ADULLACT propose sur le comptoir du libre de nombreux logiciels métiers. Elle met en ligne sous forme de services, des logiciels déjà hébergés accessible gratuitement pour ses membres.  
<https://adullact.org/>

GrandAngoulême y adhérait jusque-là pour son compte uniquement. La délibération prise au Bureau communautaire du 5 Septembre 2024 (n°2024.09.121.B) a approuvé une adhésion élargie et mutualisée de GrandAngoulême à l'ADULLACT pour le compte des communes membres.

Elle permet désormais aux communes qui le souhaitent d'accéder aux services et logiciels. Par exemple, le contrôle de légalité S2low, un logiciel de signalement DirectMairie et un NextCloud, pourront être utilisés librement par les services des communes.

**ACCÈS AU SERVICE :** Gracieux pour les communes - Prise en charge de l'Adhésion par GrandAngoulême : 6 700 Euros.

### **CONTACT**

Se renseigner auprès de l'Adullact

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



## FICHE 51 - NOUVEAU! DEMANDEZ ANGELA

### FICHES PRATIQUES POUR DÉPLOYER LE DISPOSITIF SUR LA COMMUNE

**OBJET :** Création de deux fiches pratiques destinées à appuyer les communes et les commerces dans le déploiement du dispositif « Demandez Angela ».

**DATE DE CRÉATION :** 2025

Le dispositif « Demandez Angela » est un réseau de commerçants et d'acteurs locaux engagés, visant à lutter contre l'insécurité et le harcèlement de rue afin de permettre aux victimes de trouver des lieux sûrs. Dispositif national et décliné par GrandAngoulême sur le territoire communautaire depuis 2022, il poursuit comme objectifs de créer un réseau de lieux sûrs pour les victimes de harcèlement mais également de sensibiliser le grand public aux problématiques liées au harcèlement de rue et aux violences sexistes et sexuelles.

Afin de déployer le dispositif à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire, GrandAngoulême a créé deux fiches pratiques destinées à servir de support pour aller à la rencontre des communes et des commerçants afin de les interpeler sur leur rôle clé pour développer le dispositif et rejoindre le réseau.

#### OBJET / CONTENU :

- Un préambule rappelant les objectifs du dispositif « Demandez Angela ».
- Un encart dédié au rôle que peut jouer la commune, en tant qu'élu.e et agent.e de la collectivité : il s'agit ici de former un binôme pour relayer les informations auprès des commerces et établissements recevant du public de la commune. Mais également en tant qu'agent.e d'accueil : le personnel peut être sensibilisé au dispositif, via une formation proposée par le Planning Familial et la Police Nationale, pour labelliser la collectivité en tant que structure partenaire du réseau.
- Un encart dédié au rôle du commerce ou établissement recevant du public.
- Un encart spécifiant toutes les étapes pour adhérer au dispositif intégrant notamment le QR CODE qui renvoie au formulaire d'inscription sur le site internet de GrandAngoulême.
- Enfin, le dernier encart précise les outils mis à disposition dans le kit de labellisation remis à la structure, une fois son adhésion finalisée : fiche réflexes, numéros utiles et structures ressources, etc.

*Les contacts de la Direction Cohésion Sociale sont également précisés.*

*Outils à disposition sur simple sollicitation des communes.*

#### CONTACT

Direction Cohésion Sociale et Égalité femme-homme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand  
Angoulême

## **FICHE 52 - NOUVEAU! DIGILOG OUTIL DE DIGITALISATION DE LOGISTIQUE URBAINE**

**OBJET :** Digitalisation des arrêtés de circulation et des aires de livraison

**DATE DE CRÉATION :** 2025

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte de Logistique Urbaine signée avec les partenaires économiques en 2023, GrandAngoulême participe à la démarche nationale InTerLUD+ avec comme principaux partenaires le Cerema et Logistic Low Carbon. InTerLUD+ a permis d'être **parmi les 16 territoires pilotes du nouveau programme DigiLog** (Digitalisation de la Logistique urbaine).

DigiLog facilite l'intégration et l'harmonisation des règlements de circulation et des aires de livraisons dans les outils de navigation routière.

### **OBJECTIFS :**

- Faire connaitre aux transporteurs locaux et internationaux la réglementation et les lieux de stationnement pour que leurs déplacements soient en adéquation avec les gabarits des routes, des ouvrages d'art...
- Participer à l'optimisation des itinéraires des livraisons et des stationnements des professionnels.
- Contribuer à un transport de marchandises fluide.

### **CONTENU :**

Digilog permet aux communes de :

- Recenser et caractériser les aires de livraison et les réglementations de circulation des marchandises (données collectés auprès des communes en septembre 2025)
- Verser ces données dans la base nationale pour alimenter les applications nationales GPS,
- Faire le lien avec votre logiciel métier des arrêtés de circulation (exemple : Littéralis)
- Obtenir une cartographie de vos réglementations de voirie et pouvoir les mettre en cohérence,
- Localiser les aires de livraison pour aider à l'analyse des besoins en partenariat avec les professionnels afin d'en améliorer le fonctionnement, fluidifier les flux de marchandises et réduire les émissions de carbone.
- Bénéficier d'un nouvel numérique pour intégrer les prochains arrêtés de voirie
- Disposer d'un outil de localisation, de cartographie et de caractérisation des aires de livraison

*Coût pris en charge le temps de l'expérimentation dans le cadre de la participation nationale à InterLUD+*

**PERSPECTIVE 2026 :** Les communes seront accompagnées dans l'appropriation des logiciels, une prise en main sera proposée au 2<sup>e</sup> semestre 2026. Le service reviendra vers vous pour vous préciser les dates.

### **CONTACT**

Service Commerce

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : RAPPORT ANNUEL 2025 DES COOPÉRATIONS



# FICHE 53 - NOUVEAU! ANIMATIONS BIODIVERSITÉ À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

**OBJET :** La sensibilisation du grand public et des élus à la préservation de la nature est un élément essentiel de la stratégie biodiversité 2023-2028 de GrandAngoulême. À ce titre, l'agglomération a créé en 2024 un catalogue d'animations avec l'appui de structures partenaires locales : Charente Nature, Fédération de Pêche, Compagnons du végétal, Plasticiens, Centre d'étude technique environnemental et forestier, Jardins d'Isis, Conservatoires d'espaces naturels.

Au total 23 typologies d'animations sont disponibles :

1/ Présentation de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal de GrandAngoulême, 2/ Ciné biodiversité  
3/ Fresque de la biodiversité, 4/ Atelier Traces et Indices, 5/ Balade ethnobotanique - arbres et arbustes,  
6/ Balade ethnobotanique - plantes sauvages, 7/ Rendez-vous en forêt, 8/ Balade dessinée « Rencontre  
avec les arbres... carnets d'arbres », 9/ Balade sur l'entomofaune et les oiseaux, 10/ De la graine à l'arbre  
(collecte-plantation), 11/ Balade nature et enjeux écologique des plantes bio-indicatrices, 12/ Reverdir  
et Débitumer, le passage à l'acte !, 13/ Exploration des mares de GrandAngoulême  
14/ Sorties en bord de rivière, 15/ Pêche électrique, 16/ Balade dessinée « Les mares et ruisseaux, mi-  
lieux esthétiques et poétiques..., 17/ Gestion écologique de nos jardins, 18/ Atelier multiplication végé-  
tal, 19/ Atelier de fabrication de gîte, 20/ Atelier sur la biodiversité des graines, 21/ Atelier découverte  
du monde fongique et production de champignons, 22/ Ciné débat sur la permaculture, 23 / Balade  
dessinée « A la Rencontre du jardin et ses habitants... Croquer le vivant »

## DESCRIPTION DU SERVICE

**COMMUNES BÉNÉFICIANT DE L'ACTION :** Toutes les communes désireuses de bénéficier d'une action de sensibilisation sous réserve de gérer la logistique de l'événement : identification du lieu, accueil, communication.

### ENGAGEMENTS GRANDANGOULÈME :

- Prise en charge des frais d'animations (à concurrence maximale de 500 € TTC)
- Interfaçage avec les partenaires pour s'assurer de la capacité de ceux-ci à réaliser les animations
- Mise en forme de la communication et relais

### DÉPLOIEMENT DU PROJET :

- Les communes font part de leurs souhaits d'animation au premier trimestre de chaque année.
- Les animations
- Un bilan de l'opération est réalisé avec le groupe de travail Nature et Biodiversité en fin d'année

### PREMIERS RÉSULTATS :

- 2024 : 33 animations – 22 communes
- 2025 : 34 animations – 21 communes

### CONTACT

Direction Transition Écologique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

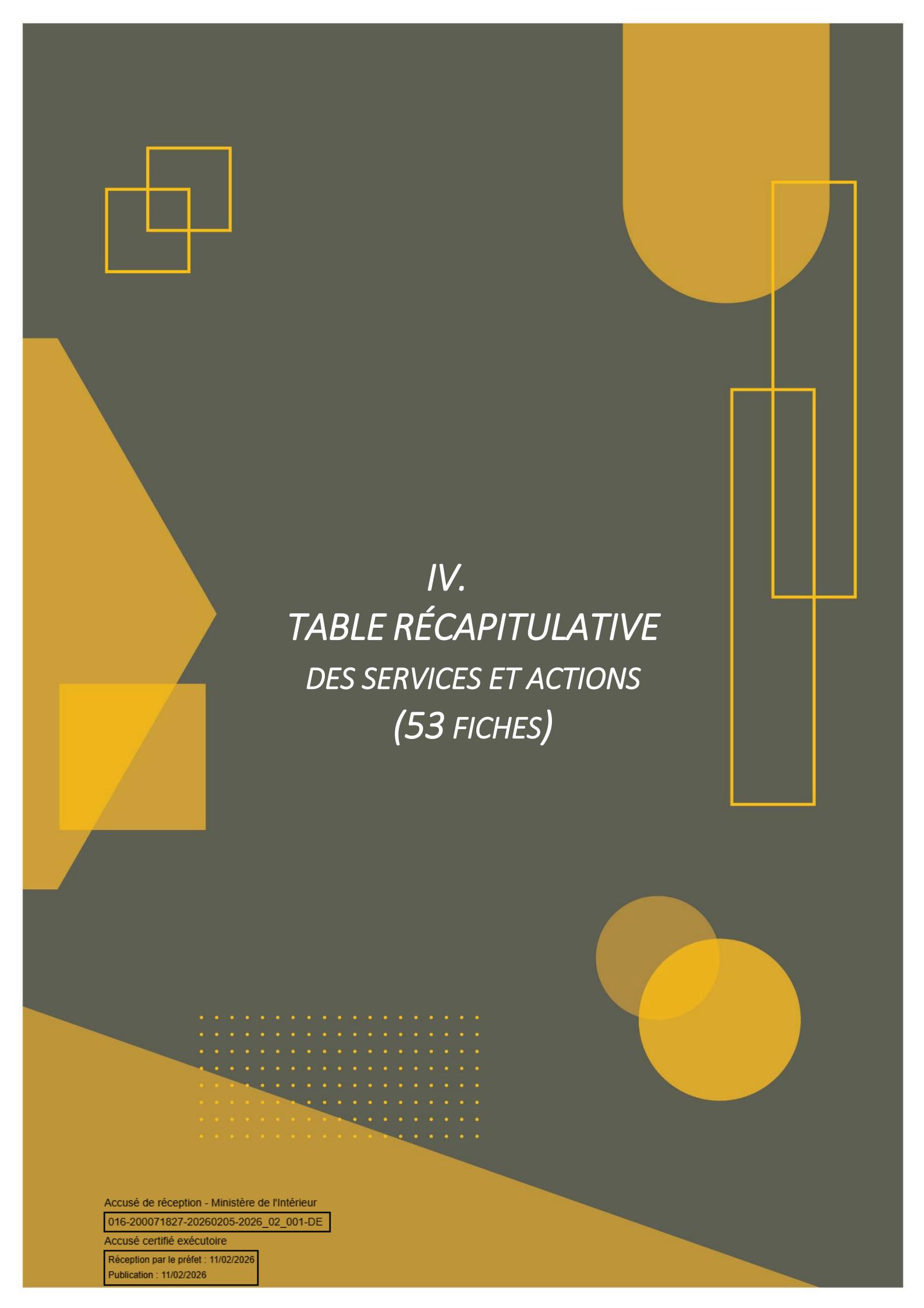
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand

Angoulême



## IV. *TABLE RÉCAPITULATIVE DES SERVICES ET ACTIONS (53 FICHES)*

## LES SERVICES PROPOSÉS PAR GRANDANGOULÈME À SES COMMUNES MEMBRES

### *Le soutien à l'ingénierie*

<b>FICHE 1</b> - Instruction technique des actes d'urbanisme .....	p 18
<b>FICHE 2</b> - Accompagnement à la recherche de financements .....	p 20
<b>FICHE 3</b> - Médiation sociale sur l'espace public.....	p 21
<b>FICHE 4</b> - Conseil en énergie partagé (CEP).....	p 22
<b>FICHE 5</b> - L'expertise de l'achat et la Centrale d'achat GRAP.....	p 23
<b>FICHE 6</b> - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.....	p 24
<b>FICHE 7</b> - Service Accompagnement santé partagé en crèche .....	p 25
<b>FICHE 8</b> - Accompagnement, conseil et expertise patrimoniale (méthodologie/projets) .....	p 26
<b>FICHE 9</b> - Réalisation de médiations des patrimoines et de l'architecture (Visites et sensibilisation des publics) .....	p 27
<b>FICHE 10</b> - Accompagnement à l'instauration du Permis de Louer .....	p 28

### *La coordination et la mise en réseau d'acteurs*

<b>FICHE 11</b> - La mission d'appui aux communes.....	p 29
<b>FICHE 12</b> - Animation / suivi sur la téléphonie mobile et le déploiement de la fibre .....	p 30
<b>FICHE 13</b> - Coordination communautaire enfance-jeunesse .....	p 31
<b>FICHE 14</b> - Mission santé et santé-environnement .....	p 32
<b>FICHE 15</b> - Animation du réseau « Bien manger à l'école » (BME) .....	p 33
<b>FICHE 16</b> - Coordination du réseau de lecture publique.....	p 34
<b>FICHE 17</b> - Coordination et programmation du Festival Petites oreilles en goguette.....	p 35
<b>FICHE 18</b> - Coordination culturelle pour les Soirs bleus .....	p 36
<b>FICHE 19</b> - Accueil et prise en charge de déchets des services municipaux.....	p 37
<b>FICHE 20</b> - Accompagnement des services municipaux vers des pratiques moins productrices de déchets.....	p 38

### *Le déploiement et la mise à disposition d'outils*

<b>FICHE 21</b> - Mise à disposition de services et de ressources sur un portail géographique (GAgéo).....	p 39
<b>FICHE 22</b> - Portail commun mis à disposition des médiathèques appartenant au réseau de lecture « SIGB » .....	p 40
<b>FICHE 23</b> - Prestation de services techniques Eaux usées / Eaux pluviales / Assainissement.....	p 41
<b>FICHE 24</b> - Boîte à outils à destination des communes pour l'intégration des clauses sociales dans la commande publique.....	p 42

### *Des aides et participations financières proposées aux communes*

<b>FICHE 25</b> - 8 fonds de concours thématiques .....	p 43
---	------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Grand

Angoulême

<b>FICHE 26</b> - Le fonds de concours solidarité .....	p 45
<b>FICHE 27</b> - Potentiel agronomique de parcelles communales : financement des études de foncier et études de sol .....	p 48

## LES SERVICES PROPOSÉS OU RÉSEAU IMPULSÉ PAR D'AUTRES COLLECTIVITÉS/STRUCTURES

<b>FICHE 28</b> - Le réseau RH : un précieux réseau professionnel.....	p 50
<b>FICHE 29</b> - Le réseau des responsables techniques : une dynamique engagée.....	p 51
<b>FICHE 30</b> - Le réseau d'entraide relatif à la préparation des élections .....	p 52
<b>FICHE 31</b> - Usage partagé des serres de la Ville d'Angoulême.....	p 53
<b>FICHE 32</b> - Service public de stockage des animaux morts.....	p 54
<b>FICHE 33</b> - ATD/SPL Gama – Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) / Juridique / Informatique .....	p 55

## FOCUS DES ACTIONS EN COURS OU ENGAGÉES PAR GRANDANGOULÈME EN 2024

<b>FICHE 34</b> - Accompagnement à la valorisation des Certificats d'Économie d'Energie .....	p 58
<b>FICHE 35</b> - Frelon asiatique : Accompagnement méthodologique et campagne de piégeage .....	p 59
<b>FICHE 36</b> - Abonnement à Vigifoncier .....	p 60
<b>FICHE 37</b> - Gestion des bases adresse nationale et locale (BAN / BAL) .....	p 61
<b>FICHE 38</b> - Prestation de prise de vue par drone .....	p 62
<b>FICHE 39</b> - <i>Nouveau!</i> Accompagnement pour la création pour la création d'itinéraires cyclables.....	p 63
<b>FICHE 40</b> - Accompagnement pour le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) .....	p 64
<b>FICHE 41</b> - Accompagnement au changement de comportement pour une mobilité plus durable .....	p 65
<b>FICHE 42</b> - <i>Nouveau !</i> Mise à disposition d'un outil de suivi des données du service Vélomodalis.....	p 66
<b>FICHE 43</b> - Boîte à outils accompagnement des habitants emploi et insertion professionnelle.....	p 67
<b>FICHE 44</b> - Animer un réseau de lieux d'accueil et d'information pour les demandeurs de logements sociaux.....	p 68
<b>FICHE 45</b> - <i>Nouveau !</i> Démarche qualité territoriale pour accompagner les crèches de l'agglomération vers une transition écologique et sociale – LABEL VIE .....	p 69
<b>FICHE 46</b> - Valorisation des circuits de randonnées non-inscrits au PDIPR.....	p 70
<b>FICHE 47</b> - La Nef : Accompagnement à la programmation et à la coordination technique .....	p 71
<b>FICHE 48</b> - « Sentier métropolitain » : prêt d'exposition et d'œuvres .....	p 72
<b>FICHE 49</b> - <i>Nouveau !</i> Conservatoire : programmation culturelle et accompagnement pédagogique.....	p 73
<b>FICHE 50</b> - Adhésion à l'Adullact : accès à des logiciels libres.....	p 74
<b>FICHE 51</b> - <i>Nouveau !</i> Demandez Angela – Fiches pratiques pour déployer le dispositif sur la commune .....	p 75
<b>FICHE 52</b> - <i>Nouveau !</i> DIGILOG : outil de digitalisation de logistique urbaine .....	p 76
<b>FICHE 53</b> - <i>Nouveau!</i> Animations biodiversité à destination du grand public .....	p 77

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

RAPPORT ANNUEL 2025 DES COOPÉRATIONS

